# **MEMORIAL**

# Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

# Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 36 12 janvier 2000

#### SOMMAIRE

Abano, S.à r.l., Luxembourg pages 1687, 1688	Dava S.A	1711
Abrasio S.A., Pétange	Davis S.A., Luxembourg	1706
Agence Immobilière Melo, S.à r.l., Pétange 1688	Dealing S.A., Elvange	
Alienor S.A., Luxembourg	Defrelux Investments S.A., Luxembourg	
Alliance Santé S.A., Luxembourg 1693	DePfa European Property Holding Nr. 1 S.A., Lu-	
Anavi S.A., Luxembourg 1692	xemburg	1713
Atelier Graphique Bizmet, S.à r.l., Luxembourg 1697	Direct Conseils S.A., Pétange	
Athénée Participations S.A., Luxembourg 1697	Docle Investments S.A., Luxembourg	1714
Atmosfaehr S.A.H., Luxembourg 1698	Duke Investment S.A., Luxembourg 1714,	1717
Audilux S.A., Luxembourg	Du Loup S.A.H., Luxembourg	
A.Z.F. Luxembourg S.A., Bereldange 1699	Dumfries S.A., Luxembourg	1718
(Au) Bonheur des Dames Chez Christiane, S.à r.l.,	Empe S.A., Luxembourg	1717
Differdange	Etablissement FBL, S.à r.l., Belvaux	1719
Aube Invest S.A., Luxembourg	Eurel International S.A	1719
Blue Dreams S.A., Luxembourg 1700	Eurimplant Holding S.A., Luxembourg	1719
BNP Bonds, Sicav, Luxembourg	Eurobatitech, S.à r.l., Luxembourg	1720
Brevik Capital S.A., Luxembourg	Euro Gest. Coffee S.A., Luxembourg	1719
Bristol Group S.A., Pétange	Eurostam S.A., Luxembourg	1720
B.Software S.A. (Slava Tours S.A.), Pétange 1699	Exodus Holding S.A., Luxembourg 1720,	1721
BST, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	Falck Group Holding S.A., Luxembourg	1720
Buscemi S.A., Sandweiler	Fanfare de la Commune de Boevange-sur-Attert,	
Capifin S.C.A., Luxembourg 1701, 1703	A.s.b.l., Boevange-sur-Attert	1684
Cardoso Antonio S.A., Luxembourg	Festin, S.à r.l., Luxembourg	
Castellani Plast, S.à r.l., Esch-sur-Alzette 1704	Fidinam Services et Participations S.A., Luxbg	
Cellular Telecom Limited, Luxembourg 1704	Fidufrance S.A., Luxembourg	
Central Construction S.A., Luxembourg 1704	Financière du Cazeau S.A., Luxembourg	1722
Chafika, S.à r.l., Sandweiler	Finbelux S.A., Luxembourg	
Chambourg S.A., Pétange	Frenalux S.A.H., Luxembourg	1723
	F.S.A. Investment S.A., Luxembourg	
3C International S.A., Luxembourg	Fudderkrepp vum Prenzebierg, S.à r.l., Pétange	
Coffee Master Holding S.A., Luxembourg 1699	FuturInvest S.A., Luxembourg 1721,	
Cogent Investment Operations Luxembourg S.A.,	GA.BRI.LUX S.A., Luxembourg	
Senningerberg-Luxembourg 1705, 1706	Genac S.A., Luxembourg	
Communication Services Investment C.S.I. S.A.,	General Investment Projects S.A.H., Luxembourg	
Luxembourg	Gestiveneto Luxembourg S.A., Luxembourg	
Compagnie All'Immo S.A., Pétange	Giht Import - Export, G.m.b.H., Leudelange	
Compagnie Financière pour l'Equipement de l'Hôtel-	Ginge-Kerr Luxembourg S.A., Luxembourg	
lerie S.A.H., Luxembourg	Golden Immobilière S.A., Bascharage	
Concept Immobilière S.A., Luxembourg 1707	Guitobar Holding S.A., Luxembourg	
Confédération des Métiers de la Mode du Grand-	Handlowy Retail Investments R, S.à r.l., Luxembg	
Duché de Luxembourg, A.s.b.l., Luxbg-Kirchberg 1688	Handlowy Retail Investments T, S.à r.l., Luxembg	
Count Investment S.A., Luxembourg 1707, 1709	Henderson Horizon Fund, Sicav, Luxembourg	
Coxy S.A., Luxembourg 1709, 1710	Henderson Independent Fund, Sicav, Senningerberg	
Daedalus S.A., Luxembourg	Sontel S.A., Luxembourg	
Dami Investments S.A., Luxembourg 1710	Zunis S.A., Luxembourg	1682

### **ZUNIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 21-25, allée Scheffer. R. C. Luxembourg B 37.930.

#### **EXTRAIT**

Il résulte d'une résolution prise lors de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 30 septembre 1999 que:

Est cooptée aux fonctions d'administrateur de la société en remplacement de Madame Malou Faber, démissionnaire, Maître Lydie Lorang, avocat, demeurant à Luxembourg.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 1999.

Pour la société Signature Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1999, vol. 531, fol. 5, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56573/793/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 1999.

#### SONTEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

#### **STATUTS**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

- 1) La BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., une société anonyme établie et ayant son siège social à Luxembourg, 69, route d'Esch, représentée aux fins des présentes par:
  - Monsieur Guy Baumann, attaché de direction, demeurant à Belvaux, et
  - Monsieur Albert Pennacchio, attaché de direction, demeurant à Mondercange;
- 2) LIREPA S.A., une société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, 69, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 9.969,

représentée aux fins des présentes par Mademoiselle Rina Riccardi, employée de banque, demeurant à Kayl, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 18 novembre 1999,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

**Art. 1**er. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de SONTEL S.A. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf (99) ans.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à cent cinquante mille Euros (EUR 150.000,-), divisé en cent cinquante (150) actions de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

- **Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
  - Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le premier lundi du mois de juin à onze (11.00) heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an deux mille un.

#### Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., préqualifiée, cent quarante-neuf actions	149
2) la société LIREPA S.A., préqualifiée, une action	1
Total: cent cinquante actions	150

La comparante sub. 1) est désignée fondateur; la comparante sub. 2) n'intervient qu'en tant que simple souscripteur. Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de cent cinquante mille Euros (EUR 150.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

## Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cent vingt mille francs luxembourgeois (LUF 120.000,-).

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social souscrit est évalué à six millions cinquante mille neuf cent quatre-vingt-cinq francs luxembourgeois (LUF 6.050.985,-).

#### Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
- a) Dott. Luigi Zanetti, directeur de sociétés, demeurant à Lugano (Suisse);
- b) Monsieur Guy Baumann, attaché de direction, demeurant à Belvaux;
- c) Monsieur Guy Kettmann, attaché de direction, demeurant à Howald;
- d) Monsieur Albert Pennachio, attaché de direction, demeurant à Mondercange.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

Madame Marie-Claire Zehren, employée de banque, demeurant à Luxembourg.

- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de deux mille cinq.
  - 5) Le siège social est fixé au L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation de tout ce qui précède en langue d'eux connue, donnée aux comparants agissant ès dites qualités, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: G. Baumann, A. Pennacchio, R. Riccardi, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 1999, vol. 120S, fol. 67, case 9. – Reçu 60.510 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg-Bonnevoie, le 29 novembre 1999.

T. Metzler.

(56597/222/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

### FANFARE DE LA COMMUNE DE BOEVANGE-SUR-ATTERT, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8711 Beuvange-sur-Attert, Centre Atert.

#### **STATUTS**

Entre les soussignés

- 1. Ewertz Roger, retraité. 18 rue de Buschdorf, L-8710 Boevange
- 2. Bruck Nico, employé privé, 1 rue J. Hackin, L-8711 Boevange
- 3. Berg Laurent, employé public, 58 am Lëtschert, L-8711 Boevange
- 4. Wampach Armand, employé privé, 1 rue de Helpert, L-8710 Boevange
- 5. Ewertz Nadine, étudiante, 6 am Lëtschert, L-8711 Boevange
- 6. Flies-Beringer Vicky, sans profession, 4 rue du Moulin, L-7417 Brouch
- 7. Gloesener David, employé privé, 42 an Uerbech, L-7418 Buschdorf
- 8. Hamel Marc, employé privé, 44 am Lëtschert, L-8711 Boevange
- 9. Meyer-Bruck Gaby, sans profession, 12 rue d'Ansembourg, L-7435 Hollenfels

et tous ceux qui sont membres de la fanfare de la commune de Boevange-sur-Attert ou qui seront ultérieurement admis, il a été créé une association sans but lucratif, régie par les présents statuts et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif. (ci-après loi du 21 avril 1928).

- **Art. 1**er. L'association prend la dénomination FANFARE DE LA COMMUNE DE BOEVANGE-SUR-ATTERT, association sans but lucratif. Son siège est fixé à Boevange-sur-Attert et sa durée est illimitée.
- **Art. 2.** L'association a pour objet de développer et de promouvoir la pratique musicale et la formation musicale, ainsi que par extension, toutes activités qui se rapportent à la vie musicale et socioculturelle.
- **Art. 3.** L'association se compose des musiciens, directeurs, membres du conseil d'administration, porte-drapeau, archivistes et toutes autres personnes s'intéressant d'une manière active aux activités de l'association. Le nombre des membres est illimité sans pouvoir être inférieur à cinq.
- **Art. 4.** Les personnes qui désirent devenir membre de l'association présentent une demande d'admission au conseil d'administration qui statue sur le bien-fondé de cette demande. Ces personnes doivent respecter strictement les statuts ainsi que le règlement interne de l'association.
- Art. 5. Les membres versent à l'association une cotisation annuelle qui est fixée chaque année par l'assemblée générale.
  - **Art. 6.** La qualité de membre se perd:
  - a) par démission volontaire;
- b) en cas de non-paiement de la cotisation, trois mois après sommation de paiement dûment notifiée par lettre
- c) par exclusion: elle ne peut avoir lieu que si les agissements du membre en question portent préjudice aux intérêts de l'association, ou si le membre ne se conforme pas aux statuts et aux règlements pris en exécution des statuts, ni aux décisions prises par le conseil d'administration, ni aux résolutions adoptées par l'assemblée générale. L'assemblée générale décide de l'exclusion à la majorité des deux tiers des voix des membres présents.

Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fond social et ne peut réclamer le remboursement des

- **Art. 7.** Les membres actifs musiciens et membres actifs non musiciens forment l'assemblée générale. Le président, assisté par les administrateurs, préside l'assemblée générale. Lors d'un vote, secret ou à mainlevée, chaque membre présent dispose d'une seule voix.
- **Art. 8.** L'assemblée générale a pour mission d'apporter des modifications aux statuts, d'arrêter les règlements à prendre en exécution des statuts, de nommer et de révoquer les membres du conseil d'administration et les vérificateurs des comptes, d'approuver les rapports annuels, de fixer le montant de la cotisation annuelle à charge des membres, d'arrêter le budget des recettes et des dépenses proposé par le conseil d'administration, d'arrêter le programme d'activités de l'association, de discuter des propositions présentées par les membres, de décider de l'exclusion des membres et de décider le cas échéant de la dissolution de l'association.
- **Art. 9.** L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année dans les trois mois de la clôture de l'exercice. Le conseil d'administration en fixe le lieu et la date. Il peut convoquer une assemblée générale extraordinaire chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. Une assemblée générale doit être convoquée si un tiers des membres actifs musiciens et non musiciens en fait la demande.
- **Art. 10.** Les convocations contiendront l'ordre du jour tel qu'il est fixé par le conseil d'administration et se feront par simple lettre au moins huit jours à l'avance. Toute proposition signée par un cinquième des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour.
- **Art. 11.** L'assemblée est valablement constituée si le nombre des membres présents excède la moitié des membres actifs musiciens et non musiciens, à l'exception des cas prévus par la loi et/ou les présents statuts. L'assemblée décide par vote secret ou à main levée. Le vote est secret lorsque des personnes y sont impliquées ou lorsque trois membres présents en font la demande. Les décisions sont prises à la majorité des voix, à l'exception des cas prévus par la loi et/ou les présents statuts.
- **Art. 12.** Les décisions de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal, conservé par le secrétaire au siège social où tous les membres et les tiers peuvent en prendre connaissance.
  - Art. 13. Les modifications aux statuts se font conformément aux dispositions de la loi du 21 avril 1928.
- **Art. 14.** L'association est gérée par un conseil d'administration composé de cinq membres majeurs au moins et de onze membres majeurs au plus, élus par l'assemblée générale à la majorité des voix des membres actifs musiciens et des membres actifs non musiciens présents pour une durée de quatre ans. Les administrateurs sont rééligibles et toujours révocables. Sauf cas de force majeure, le renouvellement du conseil d'administration se fait de manière partielle par groupe de quatre administrateurs maximum à l'issue de leur mandat. Plus de la moitié du conseil d'administration doit être composé de membres actifs musiciens. En cas de vacance, le conseil d'administration, à la majorité des voix, pourvoit provisoirement au remplacement des administrateurs. Les pouvoirs des administrateurs ainsi cooptés, prennent fin à l'époque où devait normalement expirer le mandat de l'administrateur remplacé.
- **Art. 15.** Le conseil d'administration choisit en son sein, après les élections, le président, le ou les vice-présidents, le secrétaire et le trésorier.
- **Art. 16.** Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige, mais au moins une fois par trimestre. Il ne peut délibérer valablement que si la majorité des membres est présente. Aucun administrateur ne peut se faire représenter.
- **Art. 17.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion des affaires. Tout ce qui n'est pas réservé expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts, est de la compétence du conseil d'administration. Il prend ses décisions à la majorité des voix des membres présents. En cas d'égalité des voix lors d'un vote du conseil, la voix du président ou de son délégué est prépondérante. Le conseil peut déléguer, sous sa responsabilité, ses pouvoirs pour des affaires déterminées à un ou plusieurs mandataires de son choix.
- **Art. 18.** A l'égard des tiers, l'association est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs. Dans le cas de paiements par chèque, virement bancaire, ordre permanent, retrait de fonds, ou par tout autre moyen, la signature du trésorier ou, en cas d'empêchement, de deux membres délégués du conseil d'administration sont requises. Pour les quittances la seule signature d'un des administrateurs est suffisante.
- **Art. 19.** Le conseil d'administration peut élaborer un règlement interne régissant le fonctionnement interne de l'orchestre, la participation des membres aux répétitions et manifestations de l'association et l'attribution et le retrait d'un instrument ou de tout bien appartenant à l'association, en collaboration avec le directeur.
- **Art. 20.** Les comptes sont tenus par le trésorier qui est chargé de la gestion financière de l'association, de la comptabilisation des recettes et des dépenses et de l'établissement du décompte annuel à la clôture de l'exercice qui est fixée au 31 décembre ainsi que du budget prévisionnel de l'exercice à venir. La gestion du trésorier est contrôlée par au moins deux vérificateurs des comptes majeurs qui ne font pas partie du conseil d'administration et qui sont désignés chaque année par l'assemblée générale.
- **Art. 21.** Le conseil d'administration peut accorder à des personnes et des institutions, qui par des dons annuels tiennent à soutenir l'association dans ses activités, le titre honorifique de «membre donateur». De même peut-il conférer le titre de «membre honoraire» à des personnes qui ont rendu des services ou fait des dons particuliers à l'association. Ces titres honorifiques ne donnent pas naissance à des droits au sein de l'association.
  - Art. 22. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.
- Art. 23. En cas de dissolution de l'association, l'assemblée générale détermine la destination des biens sociaux, en leur assignant une affectation se rapprochant autant que possible de l'objet en vue duquel l'association avait été créée.

Art. 24. Tous les cas non visés par les présents statuts sont régis par la loi du 21 avril 1928. Approuvé par l'assemblée générale extraordinaire en date du 15 septembre 1999.

Signatures.

#### Liste des membres de la

FANFARE DE LA COMMUNE DE BOEVANGE-SUR-ATTERT, Association sans but lucratif

En date du 15 septembre 1999

André Martine, Élève, 4, rue du Moulin, L-7417 Brouch Luxembourgeoise

Ascani Louis, Serrurier, 17, rue J.-P. Michels, L-4243 Esch-sur-Alzette, Luxembourgeois

Bach Aloyse, Retraité, 27, rue de Helpert, L-8710 Boevange/Attert, Luxembourgeois

Beltgens Myriam, Infirmière, 18, rue de Buschdorf, L-8710 Boevange/Attert, Luxembourgeoise

Berg Laurent, Employé public, 58, am Lëtschert, L-8711 Boevange/Attert, Luxembourgeois

Berg Patricia, Elève, 58, am Lëtschert, L-8711 Boevange/Altert, Luxembourgeoise

Beullens Véronique, Etudiante, 15A, am Lëtschert, L-8711 Boevange/Attert, Luxembourgeoise

Bruck Christine, Elève, 1, rue Jos Hackin, L-8711 Boevange/Attert, Luxembourgeoise

Bruck Corinne, Elève, 1, rue Jos Hackin, L-8711 Boevange/Attert, Luxembourgeoise

Bruck Nico, Gérant, 1, rue Jos Hackin, L-8711 Boevange/Attert, Luxembourgeois

Cler Marc, Employé privé, 19, rue de la gare, L-8710 Boevange/Attert, Luxembourgeois

Dax Claude, Elève, 45A, route d'Arlon, L-7415 Brouch, Luxembourgeois

Dax Paul, Etudiant, 45A, route d'Arlon, L-7415 Brouch, Luxembourgeois

Ewertz Aloyse, Cantonnier, 6, am Lëtschert, L-8711 Boevange/Attert, Luxembourgeois

Ewertz Jeff, Elève, 29, rue de Helpert, L-8710 Boevange/Attert, Luxembourgeois

Ewertz Michelle, Etudiante, 6, am Létschert, L-8711 Boevange/Attert, Luxembourgeoise

Ewertz Nadine, Etudiante, 6, am Lëtschert, L-8711 Boevange/Attert, Luxembourgeoise

Ewertz Roger, Retraité, 18, rue de Buschdorf, L-8710 Boevange/Attert, Luxembourgeois

Ewertz-Mersch Joelle, Cabaretière, 29, rue de Helpert, L-8710 Boevange/Attert, Luxembourgeoise

Flies-Beringer Vicky, Sans prof., 4, rue du Moulin, L-7417 Brouch, Luxembourgeoise

Frantz Emile, Fonctionnaire, 90, route d'Arlon, L-8210 Mamer, Luxembourgeois

Frantz Jeanne, Etudiante, 90, route d'Arlon, L-8210 Mamer, Luxembourgeoise

George Michelle, Elève, 63, am Lëtschert, L-8711 Boevange/Attert, Luxembourgeoise

Gloesener David, Etudiant, 42, an Uerbech, L-7418 Buschdorf, Luxembourgeois

Gloesener Ferd, Employé privé, 42, an Uerbech, L-7418 Buschdorf, Luxembourgeois Gloesener Jean-Claude, Elève, 42, an Uerbech, L-7418 Buschdorf, Luxembourgeois

Griebel Henri, Elève, 5, Béiwenerwee, L-7418 Buschdorf, Luxembourgeois

Hamel Manon, Etudiante, 44, am Lêtschert, L-8711 Boevange/Attert, Belge

Hamel Marc, Employé privé, 44, am Lëtschert, L-8711 Boevange/Attert, Belge

Heyart Tanja, Elève, Maison 15, L-7425 Finsterthal, Luxembourgeoise

Huss Jacques, Etudiant, 29, am Moul, L-7418 Buschdorf, Luxembourgeois

Kieffer Lena, Elève, 8, rue du village, L-7416 Brouch, Luxembourgeoise

Loos Marie-Anne, Etudiante, 1, rue de l'Attert, L-8710 Boevarge/Attert, Luxembourgeoise

Lux Daniel, Elève, 10. Helperterwee, L-7418 Buschdorf, Luxembourgeois

Mahowald Nico, Elève, 4, Helperterwee, L-7418 Buschdorf, Luxembourgeois

Mersch Sam, Eléve, 21, am Lëtschert, L-8711 Boevange/Attert, Luxembourgeois

Meyer-Bruck Gaby, Sans prof., 12, rue d'Ansembourg, L-7435 Hollenfels, Luxembourgeoise

Miny Christine, Elève, 5, op der Nock, L-8710 Boevange/Attert, Luxembourgeoise

Moecher Andy, Elève, 41, am Lëtschert, L-8711 Boevange/Attert, Luxembourgeois

Moecher Magalie, Elève, 41, am Lëtschert, L-8711 Boevange/Attert, Luxembourgeoise

Neu Monique, Employée privée, 79, route d'Arlon, L-7415 Brouch, Luxembourgeoise

Rasqui Nico, Mécanicien, 3, rue de la gare, L-8710 Boevange/Attert, Luxembourgeois

Ries Philippe, Etudiant, 69, route d'Arlon, L-7415 Brouch, Luxembourgeois

Scholtes Véronique, Etudiante, 12, route d'Arlon, L-7415 Brouch, Luxembourgeoise

Scozzai Marc, Etudiant, 4, ennert Ovent, L-9357 Bettendorf, Luxembourgeois

Sucio Goncalves Samuel, Elève, 6, rue de Buschdorf, L-7417 Brouch, Portuguais

Thill Gazy-Dean, Elève, 35, Helpertenwee, L-7418 Buschdorf, Luxembourgeois

Thill Klm, Elève, 2, arn Zeep, L-7415 Brouch, Luxembourgeoise

Thull Glenn, Elève, 16, am Moul, L-7418 Buschdorf, Luxembourgeois

Thull Joé, Elève, 16, am Moul, L-7418 Buschdorf, Luxembourgeois

Van Beek Erica, Employée privée, 17, Helperterwe, L-7418 Buschdorf, Hollandaise

Van Beek Hein, Retraité, 53, route d'Azlon, L-7415 Brouch, Luxembourgeois

Van der Weken Jeff, Elève, Maison 20, L-7433 Grevenknapp, Luxembourgeois

Wampach Armand, Employé privé, 1, rue de Helpert, L-8710 Boevange/Attert, Luxembourgeois

Wampach Jo, Etudiant, 23, rue de la gare, L-8710 Boevange/Attert, Luxembourgeois

Wanpach Steve, Agronome, 23, rue de la gare, L-8710 Boevange/Attert, Luxembourgeois

Weber Stéphanie, Elève, 19, rue de Helpert, L-8710 Boevange/Attert, Luxembourgeoise

Wildgen Jeff, Etudiant, 42, am Lëtschert, L-8711 Boevange/Attert, Luxembourgeois

Wildgen Joé, Elève, 42, am Lëtschert, L-8711 Boevange/Attert, Luxembourgeois

Wildgen Patrick, Etudiant, 42, arn Lêtschert, L-8711 Boevange/Attert, Luxembourgeois

#### Règlement Interne

En vertu des pouvoirs lui accordés par l'article 19 des statuts, le conseil d'administration a, dans sa séance du 15 Décembre 1999, adopté le règlement interne suivant:

1) Fonctionnement de l'orchestre

L'orchestre, formé par les musiciens de l'association, est dirigé par un directeur musical qui est nommé par le conseil d'administration, l'avis des musiciens entendu.

Le directeur musical peut être engagé par un contrat dont la durée et les autres modalités sont déterminées par le conseil d'administration.

Le directeur musical est secondé par un directeur musical adjoint choisi par les musiciens en leur sein, l'avis du directeur musical entendu. Le directeur musical adjoint remplace le directeur musical en cas d'absence.

Le directeur musical choisit les programmes à exécuter par l'orchestre lors de ses concerts et autres manifestations ou sorties, tout en tenant compte des capacités de l'orchestre et doit en informer le conseil d'administration. Il peut faire son choix en accord avec les musiciens.

Les répétitions de l'orchestre auront lieu tous les jours fixes déterminé par le conseil d'administration, sauf pendant les vacances scolaires d'été et chaque fois que le directeur musical, en accord avec le conseil d'administration, l'estime nécessaire

2) Participation aux répétitions, concerts et autres manifestations ou sorties de l'association

La participation des musiciens aux répétitions, concerts et autres manifestations ou sorties de l'association est obligatoire sauf excuse préalable valable. Le directeur musical ou un membre du conseil d'administration est à informer au plus tôt des absences et de leurs causes.

Les absences non excusées au préalable, sauf cas de force majeure, sont considérées comme infraction au présent règlement et peuvent, en cas de multiples récidives, entramer une exclusion, prononcée par le conseil d'administration, de tout privilège de l'association.

En cas de désintérêt manifeste d'un musicien aux activités de l'association, c'est-à-dire en cas d'absences répétées et après une sommation orale ou écrite restée infructueuse, le conseil d'administration propose l'exclusion de ce membre à la prochaine assemblée générale qui statue conformément à l'article 6 des statuts.

3) Attribution et retrait d'instruments et de tous autres biens appartenant à l'association

Le conseil d'administration décide de l'attribution et du retrait des instruments et autres biens de l'association aux musiciens, en collaboration avec le directeur.

Les musiciens sont tenus de n'utiliser les instruments, équipements, véhicules et autres biens appartenant à l'association que dans le cadre des activités de l'association, sauf accord préalable du conseil d'administration.

Ils doivent utiliser les instruments et autres biens en bon père de famille et ils répondent des dommages et pertes causés par leur faute.

En cas de démission ou exclusion d'un membre, celui-ci est obligé de rendre tous les instruments, uniformes et autres biens appartenant à l'association dans un délai de quinze jours. Lorsqu'il y a des objets manquants ou endommagés suite à la faute du membre démissionaire ou exclu, celui-ci a l'obligation de rembourser l'association de tout frais de réparation ou de remplacement encourus par celle-ci à sa seule discrétion.

Signatures.

Enregistré à Mersch, le 18 novembre 1999, vol. 125, fol. 18, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56599/000/215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

## ABANO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 57.900.

Les comptes annuels au 31 décembre de l'année 1997, enregistrés à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 1999, vol. 531, fol. 16, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 1999.

Pour la société

Signature

(56602/729/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

## ABANO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 57.900.

Les comptes annuels au 31 décembre de l'année 1998, enregistrés à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 1999, vol. 531, fol. 16, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 1999.

Pour la société

Signature

(56603/729/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

## ABANO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Au capital de CHF 55.000.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 57.900.

Extrait de la Décision de l'Associé Unique du 24 novembre 1999

Il résulte de la Décision de l'associé unique de la société à responsabilité limitée ABANO, S.à r.l., prise le 24 novembre 1999, que:

- 1. Décision a été prise d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 1997, et de reporter la perte enregistrée s'élevant à CHF 33.028,26 à l'exercice suivant.
- 2. Décision a été prise d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 1998, et de reporter la perte enregistrée s'élevant à CHF 16.240,67 à l'exercice suivant.
- 3. Décision a été prise de se prononcer en faveur de la poursuite de l'activité et ce, malgré la perte de plus de la moitié du capital.
- 4. Décision a été prise de donner décharge au gérant, à savoir la société INTERTRUST MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. pour la durée de son mandat.
  - 5. Confirmation du transfert du siège social au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme Pour la société Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1er décembre 1999, vol. 531, fol. 16, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56604/729/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

#### 3C INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen. R. C. Luxembourg B 61.265.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 30 novembre 1999, vol. 531, fol. 7, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er décembre 1999.

3C INTERNATIONAL S.A.

Signature

(56601/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

# AGENCE IMMOBILIERE MELO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 48, rue de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 55.463.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1999, vol. 531, fol. 8, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er décembre 1999.

Signature.

(56607/762/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

# CONFEDERATION DES METIERS DE LA MODE DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1347 Luxembourg-Kirchberg, 2, Circuit de la Foire Internationale.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trente novembre.

Ont comparu:

Leclerc Théo, maître-tailleur, de nationalité luxembourgeoise, Esch-sur-Alzette,

Konsbruck Marc, maître-tailleur, de nationalité luxembourgeoise, Esch-sur-Alzette,

Schneider Irène, modiste, de nationalité luxembourgeoise, Luxembourg,

Nidercorn Marie-Jeanne, maître couturière, Schuttrange,

Hamus Sylvie, maître couturière, Diekirch,

tous membres de l'association sans but lucratif CONFEDERATION DES METIERS DE LA MODE DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG,

avec siège à Luxembourg,

- constituée par acte sous seing privé en date du 30 novembre 1999

Lesquels comparants se sont constitués en assemblée à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, après délibération, ont pris à l'unanimité des voix la résolution de constituer une association sans but lucratif.

I. Les statuts auront la teneur suivante:

# Projet des STATUTS

#### Titre Ier - Dénomination, Siège, Objet, Durée

- Art. 1er. L'association est dénommée CONFEDERATION DES METIERS DE LA MODE, A.s.b.L. Elle est régie par les présents statuts et par la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée par la suite. Tous les membres présents et ceux qui seront admis dans la suite s'engagent à observer les présents statuts ainsi que les règlements d'ordre intérieur établis ultérieurement.
- **Art. 2.** Son siège social est établi à Luxembourg-Kirchberg, 2, Circuit de la Foire Internationale. Il peut être transféré par décision du comité dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.
  - Art. 3. La confédération a pour objet
- de servir de lien permanent entre ses membres et de développer l'esprit de l'honneur professionnel ainsi que de promouvoir la solidarité entre les ressortissants de la même profession ou de professions apparentées, connexes ou similaires:
- de conseiller ses membres et de défendre sur le plan national ou international par tous les moyens jugés adéquats les intérêts communs professionnels, économiques et sociaux de ses membres et des métiers dont ils ressortent.

A cet effet, elle peut étudier tout sujet et tout problème relatif à la profession et aux entreprises du secteur qu'elle représente et elle prendra toute initiative qu'elle jugera nécessaire au développement et à la promotion des métiers.

Dans l'accomplissement de sa mission elle agira en étroite collaboration avec la FEDERATION DES ARTISANS et lui soumettra toute proposition utile contribuant à l'amélioration de la situation de ses membres ou à celle de l'artisanat.

La confédération peut accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle est neutre du point de vue politique et confessionnel.

Elle s'abstiendra de toute activité contraire à l'intérêt général de l'artisanat et des autres fédérations du secteur artisanal.

Art. 4. La durée de la confédération est illimitée.

#### Titre II. Admission

Art. 5. La confédération comprend:

- a) des membres effectifs,
- b) des membres retraités,
- c) des membres d'honneur.

Le nombre des membres est illimité. Celui des membres effectifs ne pourra être inférieur à trois.

**Art. 6.** Peuvent devenir membres effectifs les personnes ou entreprises qui sont légalement établies sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg dans les métiers de marchand-tailleur, couturier, modiste-chapelier ou dans des métiers connexes ou apparentés et inscrites au rôle artisanal de la Chambre des Métiers.

Les membres effectifs sont répartis en trois groupes de métier:

- les entreprises de marchand-tailleur regroupant le métier de tailleur défini par le règlement grand-ducal du 26 mars 1994 déterminant le champ d'activité des métiers principaux et secondaires du secteur artisanal (par la suite «le règlement») sous le chiffre 201-00;
- les entreprises de couture regroupant le métier de couturier défini par le règlement sous le chiffre 202-00 ainsi que les métiers secondaires y rattachés;
- les entreprises de modiste-chapelier regroupant le métier de modiste-chapelier défini par le règlement sous le chiffre 203-00.

Il est entendu qu'un membre effectif établi dans un métier donné ne peut être représenté que par une seule personne. Les succursales n'ayant pas de statut juridique distinct de l'entreprise principale ne sont pas considérées comme membre effectif.

- **Art. 7.** Peuvent être admises comme membres retraités les personnes qui ont cessé l'activité professionnelle indépendante pour raison d'âge ou d'invalidité et qui ne sont plus inscrites au rôle artisanal.
- **Art. 8.** Peut être admise comme membre d'honneur toute personne physique ou morale admise par le comité en raison de son soutien à la profession.
  - Art. 9. Seuls les membres effectifs ont le droit de vote et sont éligibles au comité.
- **Art. 10.** L'admission ou, le cas échéant, le refus d'admission des membres est décidée souverainement par le comité. Sa décision est sans appel et ne doit pas être motivée.

## Titre III - Démission, Exclusion, Suspension

**Art. 11.** Les membres effectifs, retraités et d'honneur sont libres de se retirer à tout moment de la confédération en adressant par écrit leur démission au comité.

Est réputé d'office démissionnaire le membre qui ne paie pas la cotisation qui lui incombe, dans les deux mois du rappel qui lui a été adressé par simple lettre à la poste.

**Art. 12.** Le comité peut suspendre, jusqu'à décision de l'assemblée générale, les membres qui se seraient rendus coupables d'une infraction grave aux statuts, aux règlements intérieurs ou aux décisions des organes de la confédération, mettant par-là en cause l'existence et la bonne renommée de celle-ci.

L'exclusion d'un membre effectif ne peut être prononcée pour les mêmes raisons définies ci-avant que par l'assemblée générale à la majorité des deux tiers des voix présentes.

**Art. 13.** Le membre démissionnaire, suspendu ou exclu, ainsi que les héritiers ou ayants droits du membre décédé n'ont aucun droit sur l'avoir social. Ils ne peuvent réclamer ou requérir ni relevé, ni reddition de comptes, ni apposition de scellés, ni inventaire. Les cotisations versées restent acquises à la confédération.

#### **Titre IV - Cotisations**

**Art. 14.** Le montant de la cotisation annuelle des membres est fixé par le comité. Les cotisations sont payables dans le mois qui suit l'appel de cotisation pour l'année en cours. Les cotisations des membres effectifs ne peuvent dépasser le montant de 50.000,- LUF (indice 100 du coût et de la vie) par an.

#### Titre V - Assemblée générale

Art. 15. L'assemblée générale est composée de tous les membres effectifs.

Les membres retraités et les membres d'honneur peuvent assister à l'assemblée générale sans que pour autant ils aient le droit de vote.

L'assemblée générale est présidée par le président ou, en cas d'empêchement, par un des vice-présidents.

**Art. 16.** L'assemblée générale est le pouvoir souverain de la confédération. Elle possède les pouvoirs qui lui sont expressément reconnus par la loi ou les présents statuts.

Sont notamment réservées à sa compétence:

- 1. les modifications aux statuts sociaux;
- 2. la nomination et la révocation des membres du comité;
- 3. l'approbation des budgets et des comptes;
- 4. la dissolution volontaire de la confédération,
- 5. les exclusions de membres.
- Art. 17. Il doit être tenu au moins une assemblée générale chaque année.

Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée toutes les fois que les intérêts de la confédération l'exigent, par décision du comité. Elle doit l'être à la demande d'un cinquième des membres effectifs au moins.

**Art. 18.** L'assemblée générale est convoquée par le comité par simple information écrite adressée à tous les membres au moins huit jours avant l'assemblée.

L'ordre du jour est mentionné dans la convocation.

L'assemblée générale délibère valablement quel que soit le nombre des membres présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix, sauf disposition contraire prévue par la loi ou les statuts.

L'assemblée ne peut délibérer valablement que sur les points mentionnés à l'ordre du jour.

Toutefois, sur proposition d'un cinquième des membres effectifs, des propositions doivent être portées à l'ordre du jour et faire l'objet de délibérations. Si ce quorum n'est pas atteint, cette faculté est réservée au comité.

Art. 19. Tous les membres effectifs ont un droit de vote égal, chacun disposant d'une voix.

Chaque membre effectif a le droit de se faire représenter par un membre effectif moyennant procuration écrite. Chaque membre effectif ne peut être titulaire que d'une procuration qui est à remettre au président avant l'ouverture de l'assemblée.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix présentes ou représentées, sauf dans les cas où il en est décidé autrement par la loi ou les présents statuts. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

- **Art. 20.** Le vote se fut à main levée à moins que le scrutin secret ne soit proposé par le comité ou demandé par un cinquième au moins des membres présents.
- Art. 21. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur la dissolution de la confédération ou la modification des statuts que conformément aux stipulations y relatives de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée par la suite.

## **Titre VI - Administration**

Art. 22. La confédération est administrée par un conseil d'administration également dénommé comité et composé de trois membres au moins et de 9 au plus. Chacun des groupes de métier tels que définis à l'article 6 des présents statuts a droit à au moins un 1 représentant au sein du comité. Les membres du comité sont nommés parmi les membres effectifs par l'assemblée générale pour un terme de deux ans.

Tout membre du comité doit être titulaire du brevet de maîtrise dans un des métiers définis à l'article 6 des présents statuts

Le comité est renouvelé tous les ans par moitié. Les membres sortants sont rééligibles.

La première série des membres sortants est tirée au sort.

Art. 23. En cas de vacance au cours d'un mandat, un membre de comité provisoire peut être nommé par l'assemblée générale. Il achève dans ce cas le mandat de celui qu'il remplace.

L'assemblée désigne tous les ans parmi les membres du comité le président et les vice-présidents.

Le président et les vice-présidents doivent appartenir aux trois groupes de métier définis à l'article 6 des présents statuts. Le comité peut élire parmi ses membres un secrétaire général et un trésorier.

En cas d'empêchement du président, ses fonctions sont assumées par un des vice-présidents.

**Art. 24.** Le comité se réunit sur convocation du président. Il ne peut statuer que si la majorité des membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas de parité de voix, celle du président est prépondérante. Les décisions sont consignées par le secrétariat sous forme de procès-verbaux, conservés au secrétariat où chaque membre, ainsi que des tiers pourront, en prendre connaissance.

- **Art. 25.** Le comité a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de la confédération. Il est notamment habilité à établir un règlement d'ordre intérieur qui complétera, si nécessaire, les présents statuts pour assurer le bon déroulement de l'activité de la confédération. Il désigne les délégués représentant la confédération dans le cadre de l'assemblée des délégués et de l'assemblée générale de la FEDERATION DES ARTISANS.
- **Art. 26.** Tout membre du comité qui aura été absent au comité sans s'excuser à trois séances au cours d'un exercice pourra être relevé de son mandat par décision du comité.

#### Titre VII - Surveillance

Art. 27. Chaque année, l'assemblée générale désigne une commission d'au moins deux membres ne faisant pas partie du comité, à l'effet de vérifier à la fin de l'exercice les écritures, les recettes et les dépenses et la consistance du capital. Cette commission soumettra son rapport à l'assemblée générale qui est appelée à délibérer sur le décompte de l'exercice écoulé.

## Titre VIII - Les rapports avec la fédération des artisans

**Art. 28.** La CONFEDERATION DES METIERS DE LA MODE ainsi que ses membres sont affiliés à la FEDERATION DES ARTISANS, A.s.b.L, organisation centrale des fédérations relevant directement ou indirectement du secteur artisanal et représentant effectif de l'artisanat.

Par son adhésion à la FEDERATION DES ARTISANS, la confédération et ses membres reconnaissent se soumettre aux statuts actuels et futurs de la première nommée.

- Art. 29. Sont notamment prévus par les statuts de la FEDERATION DES ARTISANS:
- les droits et les devoirs des membres;
- la représentation de la confédération dans l'assemblée des délégués et dans l'assemblée générale de la FEDERATION DES ARTISANS;
  - les cotisations à verser par les fédérations affiliées.
- **Art. 30.** Les travaux administratifs journaliers sont confiés au secrétariat de la FEDERATION DES ARTISANS qui mettra à la disposition de la confédération un(e) secrétaire employé(e) par elle.
- Le (la) secrétaire assiste aux réunions du comité et aux assemblées et en dressera rapport. Il (elle) est habilité(e) à signer la correspondance de la confédération ensemble avec le président ou avec un membre du comité spécialement délégué à cette fin.
- **Art. 31.** Le secrétaire général de la FEDERATION DES ARTISANS ou en cas d'empêchement son représentant peut participer à toutes les réunions de la confédération. Celui-ci ainsi que le secrétaire délégué par le secrétariat de la FEDERATION DES ARTISANS ont voix consultative dans les réunions.
- **Art. 32.** Le service de la comptabilité de la FEDERATION DES ARTISANS est chargé de l'exécution de toutes les opérations financières de la confédération en liaison avec le président ou un membre du comité désigné à cette fin.

La comptabilité de la confédération est tenue par le service de la comptabilité de la FEDERATION DES ARTISANS.

La surveillance de ces opérations sera exercée par les personnes désignées par la confédération ainsi que par la commission de surveillance de la FEDERATION DES ARTISANS.

**Art. 33.** Des délégués de la FEDERATION DES ARTISANS spécialement mandatés peuvent assister aux assemblées de la confédération. Ils peuvent y prendre la parole et faire porter à l'ordre du jour des propositions en vue d'une délibération.

En cas d'urgence ou de nécessité impérieuse à motiver dans la convocation, le comité de la FEDERATION DES ARTISANS peut convoquer une assemblée générale de la confédération et des nouvelles candidatures pourront émaner de l'assemblée.

## Titre IX - Modification des statuts, Dissolution, Liquidation

Art. 34. Il sera procédé aux modifications des statuts et à la dissolution de la confédération conformément aux dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée par la suite. En cas de dissolution de la confédération, le capital social restera à la disposition de la FEDERATION DES ARTISANS en vue de créer une nouvelle fédération ou de l'affecter, après un délai de 10 ans, à une oeuvre sociale au bénéfice de l'artisanat luxembourgeois.

II. L'assemblée générale du 30 novembre 1999 a élu le comité suivant:

Président: Irène Schneider 1<sup>er</sup> Vice-président: Marc Konsbruck

2e Vice-président: Marie-Jeanne Niedercorn

(Secrétaire générale:)

Trésorier:

Membres: Sylvie Hamus Luxembourg, le 30 novembre 1999.

Signatures.

Composition du comité

Assemblée constituante du 30 novembre 1999

Présidente: Irène Schneider-Kieffer, 48 61 87 (Luxbg.) maître-modiste 53 04 54 tél.

22, rue de la Libération L-4210 Esch-sur-Alzette

Marc Konsbruck 53 00 92 tél Vice-présidents:

maître-tailleur 542938 fax

11, place Norbert Metz L-4239 Esch-sur-Alzette,

Marie-Jeanne Niedercorn 35 71 13 tél

maître-couturier 9, rue de la Forêt L-5370 Schuttrange

80 80 29 tél. Membre: Sylvie Hamus

> maître-couturier 49. rue Muller-Fromes L-9261 Diekirch

Théo Leclerc 54 06 91 tél. Réviseur de caisse:

> 45, rue des Charbons, L-4053 Esch-sur-Alzette,

Enregistré à Luxembourg, le 1erdécembre 1999, vol. 531, fol. 13, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56600/000/231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

## ALIENOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen. R. C. Luxembourg B 64.597.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 30 novembre 1999, vol. 531, fol. 7, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er décembre 1999.

ALIENOR S.A. FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signature

(56608/545/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

## ANAVI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 63.920.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 16 juin 1999 à 11.30 heures au siège de la société

Mme Ulrike Wilken demeurant à D-54298 Aach (Allemagne) auf dem Triesch 8, a signifié sa démission de son mandat de commissaire aux comptes avec effet au 31 mai 1999.

L'assemblée a accepté sa démission et a donné à l'unanimité décharge à Mme Wilken.

L'assemblée a nommé à l'unanimité la société LIGHTHOUSE SERVICES, S.à r.l., siège social au 32, rue du Curé, L-1368 Luxembourg en tant que nouveau commissaire aux comptes. Ce mandat prendra fin avec l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2003.

Luxembourg, le 16 juin 1999.

Signature

Signature

Signature Le scrutateur

Le président Le secrétaire Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1999, vol. 530, fol. 70, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56610/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

## **BUSCEMI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5241 Sandweiler, 45, rue Principale.

Société constituée suivant acte reçu par Me Alphonse Lentz, Notaire de résidence à Remich, en date du 17 mars 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 7 avril 1997.

## Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale nomme à la fonction de Commissaire aux Comptes, Madame Kräechan Rudiger demeurant à D-66333 Voelklingen, 2, Krepstrasse, pour une durée de trois ans à compter à partir de l'exercice au 26 avril 1997 en remplacement de Madame Stella Battista, demeurant à L-2446 Howald, 33, Ceinture des Rosiers, démissionnaire. Luxembourg, le 16 décembre 1999.

C. Buscemi-Krächan.

Enregistré à Diekirch, le 13 janvier 1999, vol. 262, fol. 68, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(56626/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

### ABRASIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin. R. C. Luxembourg B 66.960.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Pétange le 15 octobre 1999

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

Les comptes au 31 décembre 1998 ont été adoptés.

L'assemblée a décidé de reporter la perte à nouveau et de continuer les activités de la société.

Il résulte dudit procès-verbal que la démission de Monsieur José Manuel Laurenço en tant qu'administrateur-délégué a été acceptée.

Il résulte dudit procès-verbal que la nomination de Monsieur Jean Tressel en tant qu'administrateur-délégué a été acceptée.

Il résulte dudit procès-verbal que la démission de Monsieur Patrice Planchet en tant qu'administrateur a été acceptée.

Il résulte dudit procès-verbal que la nomination de Madame Renée Wagner-Klein en tant qu'administrateur a été acceptée.

#### Administrateurs:

Monsieur Jean Tressel, gérant de sociétés, demeurant à B-1180 Uccle, 82 rue Gabriel;

Monsieur Pascal Wagner, comptable, demeurant à L-4709 Pétange, 15, rue Adolphe;

Madame Renée Wagner-Klein, employée privée, demeurant à L-4709 Pétange, 15, rue Adolphe.

Commissaire aux comptes:

INTERNATIONAL FINANCIAL AND MARKETING CONSULTING S.A., 81, rue J.B. Gillardin, L-4735 Pétange. Pour la société

Pétange, le 15 octobre 1999.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1999, vol. 531, fol. 8, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56605/762/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

#### ABRASIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin. R. C. Luxembourg B 66.960.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1999, vol. 531, fol. 8, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er décembre 1999.

Signature.

(56606/762/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

#### **ALLIANCE SANTE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme ALLIANCE SANTE S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, le 31 mai 1995, publié au Mémorial Recueil C, numéro 425 du 2 septembre 1995 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Norbert Muller le 25 août 1999.

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Goerens, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pascal Cambier, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette. L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Romain Fels, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le bureau étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. - Que tous les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations de toutes les parties représentées, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

II. - Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des conventions d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant comme dûment convoqués et déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

- III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.
  - IV. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est libellé comme suit:
- 1. Examen du rapport du réviseur d'entreprises DELOITTE & TOUCHE S.A., Luxembourg, mandaté conformément aux articles 26-1 et 31-1(5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, avec mission de vérifier que la valeur de la participation détenue par ALLIANCE UNICHEM Plc, établie et ayant son siège à UniChem House, Cox Lane, Chessington, Surrey, KT9 1SN, Royaume-Uni, représentant exactement 99,990% dans capital social de la société ALLIANCE UNICHEM PORTUGUESA SGPS, Lda, établie et ayant son siège au n. 38 de l'Avenida da Libertade, Lisbonne, Portugal, est au moins égale au nombre et au pair comptable des 18.569 (dix-huit mille cinq cent soixanteneuf) nouvelles actions d'une valeur nominale de FRF 1.000,- (mille francs français) chacune, à émettre avec une prime d'émission totale de FRF 161.557.387,- (cent soixante et un millions cinq cent cinquante-sept mille trois cent quatre-vingt-sept francs français), soit une prime d'émission de FRF 8.700,38 (huit mille sept cent francs français trente-huit centimes) par action nouvelle.
- 2. Acceptation de la proposition faite par ALLIANCE UNICHEM Plc, prédite, d'effectuer un apport en nature à notre Société de sa participation représentant exactement 99,990% du capital social de la société ALLIANCE UNICHEM PORTUGUESA SGPS, Lda, prédéfinie, dont le capital total est de PTE 200.000.000,- (deux cent millions d'écus portugais). Cet apport en nature à la Société est rémunéré par l'émission de 18.569 (dix-huit mille cinq cent soixante-neuf) actions nouvelles d'une valeur nominale de FRF 1.000,- (mille francs français) chacune, à émettre par la Société avec une prime d'émission totale de FRF 161.557.387,- (cent soixante et un millions cinq cent cinquante-sept mille trois cent quatre-vingt-sept francs français), soit une prime d'émission de FRF 8.700,38 (huit mille sept cent francs français trente-huit centimes) par action nouvelle.
- 3. Augmentation de capital à concurrence de FRF 18.569.000,- (dix-huit millions cinq cent soixante-neuf mille francs français), pour porter le capital actuel de FRF 715.900.000,- (sept cent quinze millions neuf cent mille francs français) à FRF 734.469.000,- (sept cent trente-quatre millions quatre cent soixante-neuf mille francs français) par l'émission de 18.569 (dix-huit mille cinq cent soixante-neuf) actions nouvelles ayant une valeur nominale de FRF 1.000,- (mille francs français) chacune.

Cette augmentation de capital sera accompagnée d'une prime d'émission d'un montant total de FRF 161.557.387,- (cent soixante et un millions cinq cent cinquante-sept mille trois cent quatre-vingt-sept français), soit une prime d'émission de FRF 8.700,38 (huit mille sept cent français trente-huit centimes) par action nouvelle.

Les actions nouvellement émises sont intégralement libérées par l'apport en nature par ALLIANCE UNICHEM Plc, prédéfinie, de sa participation représentant exactement 99,990% du capital social de la société ALLIANCE UNICHEM PORTUGUESA SGPS, Lda, prédéfinie, dont le capital intégral est de PIE 200.000.000,- (deux cent millions d'écus portugais), et détenu par la société ALLIANCE UNICHEM Plc., prédéfinie.

- 4. Modification subséquente de l'article 5 premier alinéa des statuts de la Société.
- 5. Divers.

Après délibération et approbation de ce qui précède, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

## Première résolution

Il est décidé d'approuver le rapport du 22 novembre 1999 établie par DELOITTE & TOUCHE S.A., Luxembourg, réviseur d'entreprises indépendant, établi au 21, rue Glesener, Luxembourg, mandaté conformément aux articles 26-1 et 321(5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée. Ce rapport conclut comme suit:

«Based on the verification procedures applied as described above:

- \* we have no further comment to make on the value of the contribution, and
- \* the contribution is at least equal to the number and value of the 18.569 ordinary shares of nominal value FRF 1,000.to be issued at premium of FRF 8,700.38 each.»

## Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter la proposition faite par la société ALLIANCE UNICHEM Plc, prédéfinie, d'effectuer un apport en nature à notre Société de sa participation représentant exactement 99,990% du capital social de la société ALLIANCE UNICHEM PORTUGUESA SGPS, Lda, prédéfinie, dont le capital social intégral est de PTE 200.000.000,- (deux cent millions d'écus portugais). Cet apport est rémunéré par 18.569 (dix-huit mille cinq cent soixante-neuf) actions nouvelles d'une valeur nominale de FRF 1.000.- (mille francs français) chacune, à émettre avec une prime d'émission totale de FRF 161.557.387.- (cent soixante et un millions cinq cent cinquante-sept mille trois cent quatre-vingt-sept francs français), soit une prime d'émission de FRF 8.700,38 (huit mille sept cent français trente-huit centimes) par action nouvelle.

## Troisième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital de notre Société à concurrence de FRF 18.569.000,- (dix-huit millions cinq cent soixante-neuf mille francs français), pour porter le capital social actuel de la Société de FRF 715.900.000,- (sept cent quinze millions neuf cent mille francs français) représenté par 715.900 (sept cent quinze mille neuf cents) actions ayant chacune une valeur nominale de FRF 1.000.- (mille francs français), à FRF 734.469.000,- (sept cent trente-quatre millions quatre cent soixante-neuf mille francs français), par l'émission de 18.569 (dix-huit mille cinq cent soixante-neuf) actions nouvelles ayant chacune une valeur nominale de FRF 1.000.- (mille francs français).

Cette augmentation de capital est accompagnée d'une prime d'émission d'un montant total de FRF 161.557.387,- (cent soixante et un millions cinq cent cinquante-sept mille trois cent quatre-vingt-sept francs français), soit une prime d'émission de FRF 8.700,38 (huit mille sept cent francs français trente-huit centimes) par action nouvellement émise.

Les actions nouvellement émises sont intégralement libérées par l'apport en nature par ALLIANCE UNICHEM Plc, prédéfinie, de sa participation représentant exactement 99,990% du capital social de la société ALLIANCE UNICHEM PORTUGUESA SGPS, Lda, prédéfinie, dont le capital social intégral est de PTE 200.000.000,- (deux cent millions d'écus portugais).

#### Quatrième résolution

Il est décidé de modifier en conséquence l'article 5 alinéa premier des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la Société est fixé à FRF 734.469.000,- (sept cent trente-quatre millions quatre cent soixante-neuf mille francs français) représenté par 734.469 (sept cent trente-quatre mille quatre cent soixante-neuf) actions d'une valeur nominale de FRF 1.000,- (mille francs français) chacune.»

#### Référence à la loi du 29 décembre 1971

Les parties déclarent que l'apport en nature qui a été fait à la Société est fait en exonération du droit d'apport conformément à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés commerciales.

## Evaluation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de LUF 250.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue française, suivi d'une traduction anglaise; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

# Suit la traduction anglaise, la version française faisant foi en toutes circonstances: The English translation is following, the French version prevailing in any circumstances:

The year one thousand and hundred ninety-nine, this twenty-third day of the month of November. Before Maître Norbert Muller, notary residing in Esch-sur-Alzette.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of ALLIANCE SANTE S.A., with registered seat at 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Frank Baden, notary residing at Luxembourg, on 31 May 1995, published in the Official Gazette Mémorial Recueil C, number 425 of 2 September 1995. The articles of incorporation have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on 25 August 1995.

The meeting is opened at 15:00 o'clock with Mr Jean-Paul Goerens, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair.

The chairman appoints as secretary Mr Jean-Pascal Cambier, private employee, residing at Esch-sur-Alzette,.

The meeting elects as scrutineer Mr Romain Fels, private employee, residing at Esch-sur-Alzette.

The board of the meeting having thus being constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That all the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of shares held by all them are indicated on an attendance list, such attendance list remaining attached to the present deed for registration purpose after having been signed by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders and by the bureau members.

The proxies issued by the appearing parties shall also remain attached to the present deed after having been initialled ne varietur by the appearing parties.

- II. That the entire share capital being present or represented to the present meeting, no convening notices are necessary as all the shareholders present or represented recognise themselves as duly convened and informed about the items at the Agenda.
- III. That the present meeting, gathering the entire share capital is validly constituted and may validly resolve upon all items on the Agenda.
  - IV. That the Agenda of the present meeting is worded as follows:
- 1. Examination of the report issued by DELOITTE & TOUCHE S.A., Luxembourg, independent auditor appointed pursuant to articles 26-1 and 32-1(5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, with mission to verify that the value of the participation held by ALLIANCE UNICHEM Plc, established and having its registered seat at UniChem House, Cox Lane, Chessington, Surrey, KT9 1SN, United Kingdom, representing exactly 99.990% of the capital of ALLIANCE UNICHEM PORTUGUESA SGPS, Lda, a Portuguese Company established and having its registered seat at n. 38, Avenida da Libertade, Lisboa, Portugal, is worth at least the number and the par value of the 18,569 (eighteen thousand five hundred sixty-nine) new shares of a par value of FRF 1,000.- (one thousand French francs) each, to be issued with a total share premium of FRF 161,557,387.- (one hundred sixty-one million five hundred fifty-seven thousand three hundred eighty-seven French francs), each share bearing a premium of FRF 8,700.38 (eight thousand seven hundred point thirty-eight French francs).

- 2. Agreement to the proposal done by ALLIANCE UNCIHEM Plc, aforesaid, to contribute in kind its participation representing exactly 99.990% of the capital of ALLIANCE UNICHEM PORTUGUESA SGPS, Lda, aforesaid, which entire capital is PTE 200,000,000.- (two hundred millions Portuguese Escudos). The consideration of this contribution in kind are the 18,569 (eighteen thousand five hundred and sixty-nine) new shares of a par value of FRF 1,000.- (one thousand French francs) each, to be issued with a total share premium of FRF 161,557,387.- (one hundred sixty-one million five hundred fifty-seven thousand three hundred eighty-seven French francs), each new share bearing a premium of FRF 8,700.38 (eight thousand seven hundred point thirty-eight French francs).
- 3. Capital increase for an amount of FRF 18,569,000.- (eighteen million five hundred sixty-nine thousand French francs), to raise the present capital of FRF 715,900,000.- (seven hundred fifteen million nine hundred thousand French francs) up to 734,469,000.- (seven hundred thirty-four million four hundred sixty-nine thousand French francs), by issuing 18,569 (eighteen thousand five hundred sixty-nine) new shares of a par value of FRF 1,000.- (one thousand French francs) each.

Such capital increase shall be done with a share premium of a total amount of FRF 161,557,387 (one hundred sixty-one million five hundred fifty-seven thousand three hundred eighty-seven French francs), each new share issued bearing a share premium of FRF 8,700.38 (eight thousand seven hundred point thirty-eight French francs).

The consideration for the new issued shares shall be the contribution in kind of the participation held by ALLIANCE UNICHEM PIc, aforesaid, which represents exactly 99.990% of the capital of ALLIANCE UNICHEM PORTUGUESA SOPS, Lda, aforesaid, which capital is of PTE 200,000,000.- (two hundred million Portuguese Escudos).

- 4. Amendment to article 5 first paragraph of the Articles of Incorporation of the Company.
- Miscellaneous.

After deliberation, the meeting unanimously took the following resolutions:

#### First resolution

Be it resolved to approve the report dated .22 November 1999 and issued by DELOITTE & TOUCHE S.A., Luxembourg, independent auditor, established at 21, rue Glesener, Luxembourg, appointed pursuant to articles 26-1 and 32-1(5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies. This report concludes as follows:

«Based on the verification procedures applied as described above:

- \* we have no further comment to make on the value of the contribution, and
- \* the contribution is at least equal to the number and value of the 18,569 ordinary shares of nominal value FRF 1,000.to be issued at premium of FRF 8,700.38 each.»

#### Second resolution

Be it resolved to agree to the proposal of ALLIANCE UNICHEM Plc, aforesaid, to contribute in kind its participation representing exactly 99.990% of the entire capital of ALLIANCE UNCIHEM PORTUGUESA SGPS, Lda, which entire capital is PTE 200,000,000.- (two hundred million Portuguese Escudos).

The consideration of this contribution in kind are the 18,569.- (eighteen thousand five hundred sixty-nine) new shares of a par value of FRF 1,000.- (one thousand French francs) each, issued with a share premium of a total amount of FRF 161,557,387.- (one hundred sixty-one million five hundred fifty-seven thousand three hundred eighty-seven French francs), each share bearing a premium of FRF 8,700.38 (eight thousand seven hundred point thirty-eight French francs).

#### Third resolution

Be it resolved to increase the share capital of the Company of an mount of FRF 18,569,000.- (eighteen million five hundred sixty-nine thousand French francs), to raise the present share capital of FRF 715,900,000.- (seven hundred fifteen million nine hundred thousand French francs) represented by 715,900 (seven hundred fifteen thousand nine hundred) shares of a par value of FRF 1,000.- (one thousand French francs each) up to FRF 734,469,000.- (seven hundred thirty-four million four hundred sixty-nine thousand French francs), by issuing 18,569 (eighteen thousand five hundred sixty-nine) shares of a par value of FRF 1,000.- (one thousand French francs) each.

This capital increase is done with a total share premium of FRF 161,557,387.- (one hundred sixty-one million five hundred fifty-seven thousand three hundred eighty-seven French francs), which is a share premium of FRF 8,700.38 (eight thousand seven hundred point thirty-eight French francs) per new share issued.

The consideration for the shares issued is the contribution in kind of the participation held by ALLIANCE UNICHEM Plc, aforesaid, representing exactly 99.990% of the entire capital of ALLIANCE UNICHEM PORTUGUESA SGPS, Lda, which entire capital is PTE 200,000,000.- (two hundred million Portuguese Escudos).

## Forth resolution

Be it resolved to amend article 5 first paragraph of the Articles of Incorporation of the Company which shall read as follows:

«The subscribed capital of the Company is fixed at 734,469,000.- (seven hundred thirty-four million four hundred sixty-nine thousand French francs), represented by 734,469.- (seven hundred thirty-four thousand four hundred sixty-nine) shares of a par value of FRF 1,000.- (one thousand French francs each).

## Mention to the law of 29 December 1971

The appearing parties declare that the contribution in kind to the Company is done in exemption of fiscal rights pursuant to article 4-2 of the Luxembourg law entitled «Loi du 29 décembre 1971 concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés commerciales.»

#### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at LUF two hundred fifty thousand (250.000.-).

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in French followed by an English version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the French text shall prevail.

Signé: J.-P. Goerens, J.-P. Cambier, R. Fels, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 novembre 1999, vol. 854, fol. 71, case 3. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associa-

Esch-sur-Alzette, le 30 novembre 1999.

N. Muller.

(56609/224/233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

## ATELIER GRAPHIQUE BIZMET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.P. Beicht.

R. C. Luxembourg B 63.869.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Diekirch, le 5 novembre 1999, vol. 264, fol. 47, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 1er décembre 1999.

Signature.

(56611/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

#### ATHENEE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 51.148.

#### **EXTRAIT**

Il résulte des résolutions du conseil d'administration en date du 19 novembre 1999 que Monsieur Elo Rozencwajg a été coopté en remplacement de Monsieur Jacques Benzeno, administrateur démissionnaire, et a été élu président du conseil d'administration.

Le conseil d'administration de la société se compose dorénavant comme suit:

- Elo Rozencwaig, M.B.A., demeurant à Mamer, président du conseil d'administration;
- André Labranche, administrateur de sociétés, demeurant à Hobscheid;
- Marie-Paule Mockel, administrateur de sociétés, demeurant à Sanem.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 1999.

> Pour publication Pour la société Signature Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1999, vol. 531, fol. 6, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56612/047/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

#### AU BONHEURS DES DAMES CHEZ CHRISTIANE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4601 Differdange, 30, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 65.386.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1999, vol. 314, fol. 96, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 1999.

Signature

Gérante

(56614/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

#### ATMOSFAEHR S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 69.790.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 16 juin 1999 à 11.30 heures au siège de la société

M. Hervé Pécourt demeurant à F-57970 Yutz (France), 106 rue Roosevelt, a signifié sa démission de son mandat de commissaire aux comptes avec effet au 31 mai 1999.

L'assemblée a accepté sa démission et a donné à l'unanimité décharge à M. Hervé Pécourt.

L'assemblée a nommé à l'unanimité la société LIGHTHOUSE SERVICES, S.à r.l., siège social au 32, rue du Curé, L-1368 Luxembourg en tant que nouveau commissaire aux comptes. Ce mandat prendra fin avec l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2003.

Luxembourg, le 16 juin 1999.

Signature

Signature Le secrétaire Signature

Le président Le

Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1999, vol. 530, fol. 70, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56613/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

## AUBE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 26.883.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 1999, vol. 531, fol. 13, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PARIBAS LUXEMBOURG

Signatures

(56615/009/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

### AUBE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 26.883.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 17 mars 1999 à 11.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée prend acte de la démission de M. Yvan Juchem de son poste d'Administrateur et le remercie pour sa précieuse collaboration. L'Assemblée nomme en remplacement:

Monsieur Koen Lozie, Administrateur de Sociétés, demeurant à Luxembourg,

qui terminera son mandat venant à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2000.

Pour copie conforme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 1999, vol. 531, fol. 13, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56616/009/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

#### CARDOSO ANTONIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 58.427.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 16 juin 1999 à 11.30 heures au siège de la société

Mme Ulrike Wilken demeurant à D-54298 Aach (Allemagne) auf dem Triesch 8, a signifié sa démission de son mandat de commissaire aux comptes avec effet au 31 mai 1999.

L'assemblée a accepté sa démission et a donné à l'unanimité décharge à Mme Wilken.

L'assemblée a nommé à l'unanimité la société LIGHTHOUSE SERVICES, S.à r.l., siège social au 32, rue du Curé, L-1368 Luxembourg en tant que nouveau commissaire aux comptes. Ce mandat prendra fin avec l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2003.

Luxembourg, le 16 juin 1999.

Signature

Signature

Signature Le scrutateur

Le président Le secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1999, vol. 530, fol. 70, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56629/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

### **AUDILUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 46.085.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 1er décembre 1999, vol. 531, fol. 13, case 04, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 1999.

Signature

Un mandataire

(56617/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

#### A.Z.F. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7233 Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean. R. C. Luxembourg B 64.635.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 1er décembre 1999, vol. 531, fol. 12, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 1999.

Signatures.

(56618/607/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

## B.SOFTWARE S.A. (SLAVA TOURS S.A.), Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin. R. C. Luxembourg B 58.044.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Pétange le 18 août 1999

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

Les comptes au 31 décembre 1998 ont été adoptés.

L'assemblée a décidé de reporter la perte à nouveau et de continuer les activités de la société.

Monsieur Pascal Wagner, comptable, demeurant à L-4709 Pétange, 15, rue Adolphe;

Madame Renée Wagner-Klein, employée privée, demeurant à L-4709 Pétange, 15, rue Adolphe;

PRIMECITE INVEST S.A., avec siège social à L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

Commissaire aux comptes:

INTERNATIONAL FINANCIAL AND MARKETING CONSULTING S.A., 81, rue J.B. Gillardin, L-4735 Pétange. Luxembourg, le 18 août 1999. Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1999, vol. 531, fol. 8, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56619/762/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

#### **COFFEE MASTER HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 66.402.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 16 juin 1999 à 11.30 heures au siège de la société

Mme Ulrike Wilken demeurant à D-54298 Aach (Allemagne) auf dem Triesch 8, a signifié sa démission de son mandat de commissaire aux comptes avec effet au 31 mai 1999.

L'assemblée a accepté sa démission et a donné à l'unanimité décharge à Mme Wilken.

L'assemblée a nommé à l'unanimité la société LIGHTHOUSE SERVICES, S.à r.l., siège social au 32, rue du Curé, L-1368 Luxembourg en tant que nouveau commissaire aux comptes. Ce mandat prendra fin avec l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2003.

Luxembourg, le 16 juin 1999.

Signature

Signature

Signature

Le président Le secrétaire

Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1999, vol. 530, fol. 70, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56636/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

#### **BLUE DREAMS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 50.719.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 novembre 1999

L'Assemblée renouvelle le mandat des administrateurs et du commissaire de surveillance pour une nouvelle période d'un an.

L'Assemblée accepte la démission de Madame Elisa Boillat en tant qu'administrateur et administrateur-délégué et nomme à sa place Monsieur Giancarlo Bonzanigo, administrateur de sociétés, demeurant à CH-1204 Genève, Rue de la Coulouvrenière, 29, comme nouvel administrateur de la société. Son mandat prendra fin ensemble avec celui des autres administrateurs.

Monsieur Giancarlo Bonzanigo, prénommé, est nommé également administrateur-délégué de la société avec signature individuelle pour toutes les opérations rentrant dans l'objet social de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BLUE DREAMS S.A. Signatures Deux administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1999, vol. 531, fol. 5, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56620/518/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

#### BREVIK CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins. R. C. Luxembourg B 67.477.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1999, vol. 531, fol. 10, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 19 novembre 1999 que l'assemblée a confirmé le mandat d'Administrateur de Monsieur Hans-Ove Nilsson, Krokvägen 1A, S-131 41 Nacka, Suède. Le mandat d'administrateur viendra à échéance après l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 1999.

Signature.

(56622/779/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

## BST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4232 Esch-sur-Alzette, 9, place J.-P. Manternach. R. C. Luxembourg B 32.282.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1999, vol. 531, fol. 8, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er décembre 1999.

Signature.

(56625/762/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

# BNP BONDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 31.207.

Extrait du registre des procès-verbaux

L'état des actifs nets et l'état des opérations au 31 mars 1999 sont approuvés tels qu'ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale des actionnaires tenu en date du 7 juillet 1999 a pris note de la démission de Monsieur Joseph Barre de sa fonction d'Administrateur de la SICAV BNP BONDS, ainsi que la démission de Monsieur François-Xavier Chevallier de sa fonction de Président de la SICAV BNP BONDS. Elle ratifie la cooptation de Monsieur Jacques Cacheux en tant que nouvel administrateur et Président coopté lors du Conseil d'Administration du 7 mai 1999.

L'Assemblée décide de renouveler les mandats des Administrateurs restants pour une nouvelle période d'un an.

L'Assemblée décide de nommer en tant que nouveaux Administrateurs de la SICAV BNP BONDS Messieurs Stéphane Wilmot et Francis Koenig et en tant que nouveau Réviseur d'Entreprises PriceWaterHouseCoopers.

L'Assemblée décide conformément à la décision du Conseil d'Administration de payer un dividende pour BNP BONDS Euro Short (anciennement INTER OPTIMUM DEM) de 7,5 Euros par action selon les modalités suivantes:

Coupon nº 8

Date ex-dividende: 24 septembre 1999 Date valeur paiement: 30 septembre 1999

Possibilité de réinvestissement du dividende jusqu'au 1er novembre 1999 à 12.00 heures.

L'Assemblée décide conformément à la décision du Conseil d'Administration de payer un dividende pour BNP BONDS Euro Medium, Actions AD1 de Distribution (anciennement INTER OPTIMUM BEF actions B de distribution) de 25,46 Euros par action selon les modalités suivantes:

Coupon nº 3

Date ex-dividende: 24 septembre 1999 Date valeur paiement: 30 septembre 1999

Possibilité de réinvestissement du dividende jusqu'au 1er novembre 1999 à 12.00 heures.

Les mandats des Administrateurs restants viendront à échéance lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 mars 2000.

Pour extrait conforme
Pour INTER OPTIMUM, SICAV
INTER MANAGEMENT SERVICES S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1999, vol. 531, fol. 7, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56621/008/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

#### CAPIFIN S.C.A., Société en commandite par actions.

Registered office: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 64.948.

#### **STATUTES**

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the fifteenth day of November.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the partnership limited by shares («société en commandite par actions») CAPIFIN S.C.A., having its registered office at Luxembourg, incorporated on May 19, 1998 by a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C number 646 of September 11, 1998, the articles of association of which company have been amended for the last time on March 26, 1999 by deed of notary Gerard Lecuit, notary residing in Hesperange (Grand Duchy of Luxembourg) acting in replacement of the undersigned notary, published in the Mémorial C number 437 of June 10, 1999, and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under B 64.948 (the «Company»).

The meeting is declared open at 3 p.m. and is presided by Mr Colin Bennett, company director, residing in Danbury.

The chairman appoints Mr Jean-Paul Spang, lawyer, residing in Luxembourg, as secretary of the meeting.

Mr Laurent Schummer, lawyer, residing in Luxembourg, is elected as scrutineer.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to record that:

I. The agenda of the meeting is as follows:

# Agenda:

To amend the articles of association of the Company so as to allow the transfer as gift (donation) of shares of the Company (whether full title (pleine propriété), usufruct (usufruit) or bare ownership (nue-propriété) thereof), in favor of a spouse or a descendant or in favor of the «Fondation de France» without giving rise to the preemption rights defined in article 6.

II. The names of the shareholders and the number of shares held by each of them are indicated in an attendance-list signed by the proxies of the shareholders represented and by the members of the board of the meeting; such attendance-list and proxies will remain attached to the original of these minutes to be registered with this deed.

III. It appears from the said attendance-list that out of the 122,630 class A shares representing the entire issued share capital of the Company all shares are present or represented at the meeting. The meeting is so validly constituted and may properly resolve on its agenda known to all the shareholders present or represented all the shareholders of the Company being present or represented at the present meeting.

After deliberation and with the consent of the Manager, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions.

## First resolution

The general meeting resolves to amend the articles of association of the Company so as to allow the transfer as gift (donation) of shares of the Company (whether full title (pleine propriété), usufruct (usufruit) or bare ownership (nue-propriété) thereof), in favor of a spouse or a descendant or in favor of the «Fondation de France» without giving rise to the preemption rights defined in article 6.

#### Second resolution

The general meeting resolves to amend article 6 «Shares - Transferability of Shares» of the articles of association, and more in particular the definition of «Transfer» therein, so as to implement the foregoing resolution.

The definition of «Transfer» in article 6 «Shares - Transferability of Shares», section (b) «Transferability of Shares», sub-section (I) «Definitions» shall consequently read as follows:

«Transfer, when used with respect to any company shares, shall mean to transfer, sell, assign, pledge, hypothecate, create a security interest in or lien on, place in trust (voting or otherwise), contribute to capital or in any other manner, including as a result of a merger or consolidation, encumber or dispose of, directly or indirectly, and whether or not voluntarily, any such company shares, other than by gift (donation) of company shares (whether in full title (pleine propriété), usufruct (usu fruit) or bare ownership (flue propriété)) in favor of a spouse or of a descendant of the holder of the shares thus to be transferred or in favor of the «Fondation de France», recognized as registered charity by decree of the French Minister for Domestic Affairs on January 9, 1969.

No further item being on the agenda of the meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the chairman then adjourned the meeting at 3.30 p.m. and these minutes were signed by the members of the board of the meeting and the undersigned notary.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the meeting of shareholders, members of the bureau, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and domiciles, the appearing persons have signed together with Us, the undersigned notary, the present original deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le quinze novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions CAPIFIN S.C.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée le 19 mai 1998 par acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C numéro 646 du 11 septembre 1998, société dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 26 mars 1999 par acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, numéro 437 du 10 juin 1999, et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 64.948 (la «Société»).

L'assemblée est déclarée ouverte à quinze heures et est présidée par Monsieur Colin Bennett, administrateur de société, demeurant à Danbury.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire de l'assemblée Monsieur Jean-Paul Spang, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Monsieur Laurent Schummer, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est comme suit:

## Ordre du jour:

Modification des statuts de la Société afin de permettre la donation (en pleine propriété, en nue-propriété ou en usufruit) d'actions de la Société, au profit d'un conjoint ou d'un descendant ou de la «Fondation de France», sans que ne soit mis en oeuvre le droit de préemption prévu à l'article 6 des statuts.

II. Les noms des actionnaires et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau; cette liste de présence et les procurations resteront annexées à l'original du présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

III. Il résulte de cette liste de présence que sur les 122.630 actions de classe A représentant l'entièreté du capital social souscrit toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée générale. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour connu de tous les actionnaires présents ou représentés, tous les actionnaires de la société étant présents ou représentés à la présente assemblée générale.

Après délibération et avec le consentement du Gérant, l'assemblée a ensuite adopté les résolutions suivantes, chaque fois par vote unanime.

#### Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier les statuts de la Société de manière à permettre la donation (en pleine propriété, en nue-propriété ou en usufruit) d'actions de la Société, au profit d'un conjoint ou d'un descendant ou de la «Fondation de France», sans que ne soit mis en oeuvre le droit préemption prévu à l'article 6 des statuts.

#### Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 6 «Actions - Transfert des actions» des statuts, et plus en particulier la définition du terme «Transfert» dans ces statuts, de manière à refléter la résolution qui précède.

La définition du terme «Transfert» à l'article 6 «Actions - Transfert des actions», section (b) «Transfert des actions», sous-section (i) «Définitions» se lira dès lors comme suit:

«Le terme «transfert», lorsqu'il est utilisé en rapport avec des Actions de la Société, désignera tout transfert, toute vente, toute cession, tout gage, toute hypothèque, toute création d'un privilège ou d'un nantissement, tout placement dans un trust (que ce soit un voting trust ou tout autre trust), tout apport en capital ou autrement, y inclus comme résultat d'une fusion ou consolidation, toute charge ou tout acte de disposition, direct ou indirect, volontaire ou involontaire d'Actions de la Société, autrement que par donation (en pleine propriété, en nue-propriété ou en usufruit) d'Actions de la Société au profit d'un conjoint ou d'un descendant de l'actionnaire dont il est envisagé d'ainsi céder les actions ou au profit de la «Fondation de France», déclarée d'utilité publique par décret du Ministre de l'intérieur français en date du 9 janvier 1969.»

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'assemblée à 15.30 et le présent procès-verbal a été signé par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Le notaire soussigné, connaissant la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des personnes désignées ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française, étant entendu que la version anglaise primera en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par le notaire instrumentaire, par leur nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont tous signés avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Bennett, J.-P. Spang, L. Schummer, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 novembre 1999, vol. 845, fol. 63, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 novembre 1999.

J.-J. Wagner.

(56627/239/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

#### CAPIFIN S.C.A., Société en commandite par actions.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 64.948.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 novembre 1999.

J.-J. Wagner.

(56628/239/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

#### BRISTOL GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin. R. C. Luxembourg B 58.029.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1999, vol. 531, fol. 8, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er décembre 1999.

Signature.

(56623/762/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

#### **BRISTOL GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin. R. C. Luxembourg B 58.029.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Pétange le 21 octobre 1999

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

Les comptes au 31 décembre 1998 ont été adoptés.

L'assemblée a décidé de reporter la perte à nouveau et de continuer les activités de la société.

Administrateurs:

Monsieur Pascal Wagner, comptable, demeurant à L-4709 Pétange, 15, rue Adolphe;

Madame Renée Wagner-Klein, employée privée, demeurant à L-4709 Pétange, 15, rue Adolphe;

PRIMECITE INVEST S.A., L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

Commissaire aux comptes:

INTERNATIONAL FINANCIAL AND MARKETING CONSULTING S.A., 81, rue J.B. Gillardin, L-4735 Pétange. Pétange, le 21 octobre 1999.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1999, vol. 531, fol. 8, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56624/762/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

### CASTELLANI PLAST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4222 Esch-sur-Alzette, 310, route de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 56.834.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1999, vol. 531, fol. 4, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(56630/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

#### **CELLULAR TELECOM LIMITED.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

#### **EXTRAIT**

Il résulte du Conseil d'Administration de la société CELLULAR TELECOM LIMITED, tenu le 22 novembre 1999, que:

- La société ELITE PACIFIC LIMITED, ayant son siège social à Li Wan po House, 12 Remy Ollier Street, lle Maurice, a été nommée au poste d'Administrateur-délégué.
- Le nouvel Administrateur-délégué a le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

Pour extrait conforme Pour la société Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1er décembre 1999, vol. 531, fol. 16, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56631/729/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

#### CENTRAL CONSTRUCTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 8, rue du Fort Rheinsheim. R. C. Luxembourg B 56.508.

Les comptes annuels au 31 décembre de l'année 1997, enregistrés à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 1999, vol. 531, fol. 16, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 1999.

Pour la société

Signature

(56632/729/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

## CHAFIKA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2541 Sandweiler, 42A, rue Principale. R. C. Luxembourg B 53.770.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1999, vol. 531, fol. 9, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE REUNIES DE BONNEVOIE S.A.

Signature

(56633/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

#### COMMUNICATION SERVICES INVESTMENT C.S.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine. R. C. Luxembourg B 56.889.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 novembre 1999

- COMPAGNIE DE SERVICES FIDUCIAIRES S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 41, avenue de la Gare a été nommée au poste de commissaire aux comptes de la société en remplacement de BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, commissaire aux comptes démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2002.

Pour la société Signature Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 1999, vol. 530, fol. 76, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56639/794/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

#### CHAMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin. R. C. Luxembourg B 61.285.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1999, vol. 531, fol. 8, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er décembre 1999.

Signature.

(56634/762/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

#### CHAMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin. R. C. Luxembourg B 61.285.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Pétange le 7 octobre 1999

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

Les comptes au 31 décembre 1998 ont été adoptés.

L'assemblée a décidé de reporter la perte à nouveau et de continuer les activités de la société.

Administrateurs:

Madame Jeanne Stanisière-Oehler, administrateur-délégué, demeurant à F-Joudreville, 1bis rue Jules Ferry;

Monsieur Félix Roland Stanisière, administrateur, demeurant à F-Joudreville, 1bis rue Jules Ferry;

Monsieur Pascal Wagner, comptable, demeurant à L-4709 Pétange, 15, rue Adolphe.

Commissaire aux comptes:

INTERNATIONAL FINANCIAL AND MARKETING CONSULTING S.A., 81, rue J.B. Gillardin, L-4735 Pétange.

Pétange, le 7 octobre 1999.

Pour la société Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1999, vol. 531, fol. 8, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56635/762/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

## COGENT INVESTMENT OPERATIONS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: Senningerberg-Luxembourg, 6D, route de Trèves. R. C. Luxembourg B 28.700.

Minutes of the Extraordinary General Meeting of shareholders, 13 October 1999

The Extraordinary General Meeting of shareholders was held at 10.00 a.m. at the registered office of the Company, 6D, route de Trèves, Senningerberg, in Luxembourg.

Chairman:

John Sutherland was elected as Chairman of the Meeting.

Secretary:

Anne-Marie Phipps was elected as Secretary of the Meeting.

Scrutineer:

Sonia Morin was elected as Scrutineer of the Meeting.

Agenda:

1. Appointment of a new Director.

Liste of attendance

The Chairman of the Meeting declared that it appeared from the attendance list signed by the elected officers that all the shareholders were present or represented and that the shareholders and their representatives had knowledge of the agenda so that it was in order to proceed to discuss the agenda.

Resolutions

1. Appointment of a new director.

The Meeting agreed to elect Nick Kirk as a new director for the period until the next Annual General meeting of shareholders.

There being no other business, the Meeting was declared closed at 10.10 a.m.

Signature Signature Signature Chairman Secretary Scrutineer

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1999, vol. 530, fol. 70, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56637/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

#### COGENT INVESTMENT OPERATIONS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Senningerberg-Luxembourg, 6D, route de Trèves. R. C. Luxembourg B 28.700.

Nouvelle composition du conseil d'administration de COGENT INVESTMENT OPERATIONS LUXEMBOURG S.A.

M. Anthony Solway,

M. John Sutherland,

M. Duncan Smith,

M. Mike Bray,

M. Tony Sugrue,

Mrs Janice Sparkes,

Mrs Celine Martin,

M. Jeremy Vickerstaff,

M. Nick Kirk.

Luxembourg, le 27 octobre 1999.

J. Sutherland Director

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1999, vol. 530, fol. 70, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56638/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

#### COMPAGNIE ALL'IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin. R. C. Luxembourg B 67.337.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1999, vol. 531, fol. 8, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er décembre 1999.

Signature.

(56640/762/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

# COMPAGNIE FINANCIERE POUR L'EQUIPEMENT DE L'HÔTELLERIE S.A.,

Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 57.384.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 26 novembre 1999, vol. 531, fol. 2, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

> Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 19 novembre 1999

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1998:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 1999.

Signature.

(56641/534/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

# DAVIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 58.714.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 26 novembre 1999, vol. 531, fol. 2, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 juin 1999

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1999:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 1999.

Signature.

(56653/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

#### **CONCEPT IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 42.322.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 1999, vol. 531, fol. 16, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire, tenue en date du 4 août 1999, que:

- Sont nommés aux postes d'administrateur, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2000:
  - Mme Marie-Paul Van Waelem, demeurant à Luxembourg,
  - Mme Marie-Joseph Renders, demeurant à Beersel,
  - MAINFORD INTERNATIONAL S.A. avec siège social à Panama.
- Est nommée au poste de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2000:
  - Mme Claudine Speltz, conseil-comptable, demeurant à Howald.

L'assemblée générale ordinaire du 30 novembre 1999 décide à l'unanimité des voix la continuation de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(56642/529/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

#### **COUNT INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 59.549.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the third of November.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Hesperange.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of COUNT INVESTMENT S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of the undersigned notary, on May 28, 1997, published in the Mémorial Recueil C number 500 of September 15, 1997, the articles of incorporation have been modified by deeds of the undersigned notary on February 2, 1998, published in the Mémorial, Recueil C number 378 of May 26, 1998 and on March 24, 1999, published in the Mémorial, Recueil C number 499 of June 29, 1999.

The meeting was opened by Mrs Kristel Segers, manager, residing in Luxembourg, being in the chair,

who appointed as secretary Mr Christophe Gammal, employé privé, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Paula Fleming, employée privée residing in Luxembourg. The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

- I. The agenda of the meeting is the following:
- 1. Increase of the subscribed capital by 75,000,000.- ITL to bring it from its present amount of 790,000,000.- ITL to 865,000,000.- ITL by the issuing of 75 new shares with a par value of 1,000,000.- ITL each, having the same rights and obligations as the existing shares.
- 2. Subscription and payment of the new shares by payment in cash by one of the shareholders, the remaining shareholder having waived his preferential rights.
  - 3. Amendment of article 5 of the by-laws.
- II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

#### First resolution

The general meeting decides to increase the subscribed capital by 75,000,000.- ITL to bring it from its present amount of 790,000,000.- ITL to 865,000,000.- ITL by the issuing of 75 new shares with a par value of 1,000,000.- ITL each, having the same rights and obligations as the existing shares.

#### Second resolution

The general meeting, having acknowledged that the other shareholder waived his preferential subscription rights, decides to admit to the subscription of the new shares Mr Pier Luigi Alessandri, company's director, residing in Cesena/Italy.

Subscription - Payment

Thereupon, Mr Pier Luigi Alessandri, previously named, here represented by Mrs Kristel Segers, previously named, by virtue of a proxy established in Cesena, on November 2, 1999,

who declared to subscribe to the new shares and to have them fully paid up in cash so that the amount of seventy-five million Italian liras (75,000,000.- ITL) is at the disposal of the company; proof of the payments has been given to the undersigned notary.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

#### Third resolution

The general meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

#### «Art. 5. 1st paragraph.

«The subscribed capital of the company is fixed at eight hundred and sixty-five million Italian liras (865,000,000.- ITL) represented by eight hundred and sixty-five shares (865) with a par value of one million Italian liras (1,000,000.- ITL) each.»

#### Estimation

For the purpose of registration, the present increase of capital is estimated at thirty-eight thousand seven hundred and four euros (38,734.- EUR) (= LUF 1,562,526.-).

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital is approximately fifty-five thousand Luxembourg francs (55,000.- LUF).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up on the day indicated at the beginning of this deed in Luxembourg. The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

#### Suit la version française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trois novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COUNT INVESTMENT S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant du 28 mai 1997, publié au Mémorial Recueil C numéro 500 du 15 septembre 1997, dont les statuts furent

modifiés suivant actes du notaire instrumentant, en date du 2 février 1998, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 378 du 26 mai 1998, et en date du 24 mars 1999, publié au Mémorial, Recueil C numéro 499 du 29 juin 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Kristel Segers, manager, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Christophe Gammal, employé privé, demeurant à Luxembourg. L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Paula Fleming, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

## Ordre du jour:

- 1. Augmentation de capital à concurrence de 75.000.000,- ITL pour le porter de son montant actuel de 790.000.000,- ITL à 865.000.000,- ITL par la souscription et l'émission de 75 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1.000.000,- ITL chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.
- 2. Souscription et libération de la totalité des actions nouvelles par un des actionnaires, l'autre actionnaire renonçant à son droit de souscription préférentiel.
  - 3. Modification afférente de l'article 5 des statuts.
- II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

- III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital à concurrence de 75.000.000,- ITL pour le porter de son montant actuel de 790.000.000,- ITL à 865.000.000,- ITL par la souscription et l'émission de 75 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1.000.000,- ITL chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

#### Deuxième résolution

L'assemblée générale, ayant constaté que l'autre actionnaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'accepter à la souscription des nouvelles actions Monsieur Pier Luigi Alessandri, administrateur de sociétés, demeurant à Cesena/Italie.

## Souscription - Libération

Est alors intervenu aux présentes: Monsieur Pier Luigi Alessandri, préqualifié, ici représenté par Madame Kristel Segers, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé établie à Cesena, le 2 novembre 1999,

lequel déclare souscrire les actions nouvelles et les libérer entièrement par paiement en espèces, de sorte que la somme de soixante-quinze millions de lires italiennes (75.000.000,- ITL) est dès à présent à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant.

La prédite procuration restera, après avoir été signée ne varietur les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

#### Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. premier alinéa.** Le capital social est fixé à huit cent soixante-cinq millions de lires italiennes (865.000.000,-ITL) représenté par huit cent soixante-cinq (865) actions d'une valeur nominale d'un million de lires italiennes (1.000.000,-ITL) chacune.

#### Estimation

Pour les besoins de l'enregistrement, la présente augmentation de capital est estimée à trente-huit mille sept cent trente-quatre euros (38.734,- EUR) (= LUF 1.562.526,-).

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ cinquante-cinq mille francs luxembourgeois (55.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

La notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. Segers, C. Gammal, P. Fleming, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 1999, vol. 1205, fol. 47, case 12. – Reçu 15.623 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 29 novembre 1999.

G. Lecuit.

(56643/220/156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

# **COUNT INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 59.549.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 29 novembre 1999.

G. Lecuit.

(56644/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

## COXY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 48.821.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 1999, vol. 531, fol. 13, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 1999.

Signature

Un mandataire

(56645/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

### COXY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 48.821.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 1999, vol. 531, fol. 13, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 1999.

Signature

Un mandataire

(56646/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

#### COXY S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 48.821.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 25 novembre 1999, tenue à Luxembourg au siège de la société

#### DISSOLUTION

L'assemblée a décidé de nommer comme commissaire à la liquidation Maurizio Manfredi, Comptable, demeurant à L-7349 Heisdorf, 1, rue Baron de Reinach.

L'assemblée a décidé de fixer l'assemblée de clôture de la liquidation au 8 décembre 1999 avec l'ordre du jour suivant:

- 1. Rapport du commissaire à la liquidation.
- 2. Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation.
- 3. Clôture de liquidation.
- 4. Indication de l'endroit où seront déposés et conservés pendant cinq ans les livres et documents sociaux.

Pour publication et réquisition

COXY S.A.

Signature

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 1er décembre 1999, vol. 531, fol. 13, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56647/751/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

## DAMI INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 55.343.

## DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

# A comparu:

Madame Muriel Tixier, employée privée, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société DAMIDOV LIMITED, établie et ayant son siège social à 2, Commercial Center Square, P.O. Box 71, Alofi, Niue,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société DAMI INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte notarié, en date du 1<sup>er</sup> juillet 1996, publié au Mémorial, Recueil C numéro 474 du 24 septembre 1996 dont les statuts furent modifiés suivant acte du notaire instrumentant, en date du 29 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil C numéro 269 du 19 avril 1999;
- que le capital social de la société DAMI INVESTMENTS S.A. s'élève actuellement à quatre millions de francs français (4.000.000,- FRF),

représenté par quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de mille francs français (1.000,- FRF) chacune, entièrement libérées;

- que la société DAMIDOV LIMITED, étant devenue seule propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme DAMI INVESTMENTS S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;
- que la société DAMIDOV LIMITED, agissant en sa qualité de liquidateur de la société DAMI INVESTMENTS S.A. en tant qu'actionnaire unique, déclare assumer tout le passif de la société et avoir transféré tous les actifs de la société à son profit de sorte que la liquidation de la société DAMI INVESTMENTS S.A. est à considérer comme clôturée, sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux éventuellement subsistants;

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Tixier, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 1999, vol. 3CS, fol. 76, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 22 novembre 1999.

G. Lecuit.

(56651/220/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

## DAEDALUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.

R. C. Luxembourg B 58.952.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1999, vol. 531, fol. 9, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 1999.

(56648/536/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

## DAEDALUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.

R. C. Luxembourg B 58.952.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1999, vol. 531, fol. 9, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 1999.

(56649/536/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

## **DAEDALUS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore. R. C. Luxembourg B 58.952.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Annuelle du 26 novembre 1999 de la société tenue au siège social

#### Résolution

La démission de LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING (INTERCONSULT), avec siège social à Luxembourg, comme Commissaire aux Comptes est acceptée. L'Assemblée lui donne décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Est nommée Commissaire aux Comptes pour une durée de 2 ans:

TRIUNE CONSULTING S.A., avec siège social à Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2001.

Est nommée Administrateur pour une durée de 2 ans:

M. Jan Johannes Marinus Kat, Directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2001.

> Pour extrait conforme DAEDALUS S.A. Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1999, vol. 531, fol. 9, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56650/536/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

## DAVA S.A., Société Anonyme.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1999, vol. 531, fol. 9, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 1999.

(56652/536/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

#### **DEALING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5692 Elvange, rue des Près. R. C. Luxembourg B 38.327.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Elvange le 10 novembre 1999

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

Les comptes au 31 décembre 1996 ont été adoptés.

L'assemblée a décidé de reporter la perte à nouveau et de continuer les activités de la société.

Il résulte dudit procès-verbal que la nomination de la société INTERNATIONAL FINANCIAL AND MARKETING CONSULTING S.A. en tant que nouveau commissaire aux comptes a été acceptée.

#### Administrateurs:

Monsieur Arnaud Ehlinger, employé privé, demeurant à L-5692 Elvange, 29, rue Pierre Diederich;

Monsieur Franco Berardini, technicien en bâtiment, demeurant à F-54680 Errouville, 15 rue Maréchal Lyautey;

Madame Marie-Louise Ehlinger-Fillgraff, sans état, demeurant à L-Luxembourg, 49, rue Marie-Adelaïd.

Commissaire aux comptes:

INTERNATIONAL FINANCIAL AND MARKETING CONSULTING S.A., 81, rue J.B. Gillardin, L-4735 Pétange.

Pétange, le 10 novembre 1999.

Pour la société Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1999, vol. 531, fol. 8, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56654/762/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

#### **DEALING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5692 Elvange, rue des Près. R. C. Luxembourg B 38.327.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1999, vol. 531, fol. 8, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er décembre 1999.

Signature.

(56655/762/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

#### **DEFRELUX INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 49.789.

#### DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

### A comparu

Madame Muriel Tixier, employée privée, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société DAMIDOV LIMITED, établie et ayant son siège social à 2, Commercial Center Square, P.O. Box 71, Alofi, Niue,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société DEFRELUX INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte notarié, en date du 28 novembre 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 161 du 7 avril 1995, dont les statuts furent modifiés suivant acte du notaire instrumentant, en date du 29 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil C numéro 269 du 19 avril 1999;
- que le capital social de la société DEFRELUX INVESTMENTS S.A. s'élève actuellement à deux millions quatre cent mille francs français (2.400.000,- FRF) représenté par quatre mille huit cents (4.800) actions d'une valeur nominale de cinq cents français (500,- FRF) chacune, entièrement libérées;
- que la société DAMIDOV LIMITED, étant devenue seule propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme DEFRELUX INVESTMENTS S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;
- que la société DAMIDOV LIMITED, agissant en sa qualité de liquidateur de la société DEFRELUX INVESTMENTS S.A. en tant qu'actionnaire unique, déclare assumer tout le passif de la société et avoir transféré tous les actifs de la société à son profit de sorte que la liquidation de la société DEFRELUX INVESTMENTS S.A. est à considérer comme clôturée, sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux éventuellement subsistants;

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire. Signé: M. Tixier, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 1999, vol. 3CS, fol. 76, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 22 novembre 1999.

G. Lecuit.

(56656/220/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

# DePfa EUROPEAN PROPERTY HOLDING Nr. 1 S.A., Aktiengesellschaft. Capital: EUR 1.000.000.

Gesellschaftssitz: L-1471 Luxemburg, 18, rue Dicks. H. R. Luxemburg B 71.856.

Der Verwaltungsrat hat mit Zustimmung der Generalversammlung der DePfa EUROPEAN PROPERTY HOLDING Nr. 1 S.A. Herrn Joseph El Gammal und Herrn Gérard Becquer zu «Gérants» der oben genannten Gesellschaft bestellt und überträgt ihnen die Führung der täglichen Geschäfte. Unterschriften sind von beiden gemeinsam zu leisten.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 1er décembre 1999, vol. 531, fol. 13, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56657/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

### **DIRECT CONSEILS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin. R. C. Luxembourg B 56.936.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1999, vol. 531, fol. 8, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er décembre 1999.

Signature.

(56658/762/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

## **DIRECT CONSEILS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin. R. C. Luxembourg B 56.936.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Pétange le 28 octobre 1999

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

Les comptes au 31 décembre 1998 ont été adoptés.

L'assemblée a décidé de reporter la perte à nouveau et de continuer les activités de la société.

Administrateurs:

Monsieur Pascal Wagner, comptable, demeurant à L-4709 Pétange, 15, rue Adolphe; Madame Renée Wagner-Klein, employée privée, demeurant à L-4709 Pétange, 15, rue Adolphe; PRIMECITE INVEST S.A., L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

Commissaire aux comptes:

INTERNATIONAL FINANCIAL AND MARKETING CONSULTING S.A., 81, rue J.B. Gillardin, L-4735 Pétange.

Pétange, le 28 octobre 1999.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1999, vol. 531, fol. 8, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56659/762/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

#### **DOCLE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 48.359.

#### DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Madame Muriel Tixier, employée privée, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société DAMIDOV LIMITED, établie et ayant son siège social à 2, Commercial Center Square, P.O. Box 71, Alofi, Niue,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société DOCLE INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte notarié, en date du 2 août 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 474 du 22 novembre 1994, dont les statuts furent modifiés suivant acte du notaire instrumentant, en date du 29 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil C numéro 269 du 19 avril 1999;
- que le capital social de la société DOCLE INVESTMENTS S.A. s'élève actuellement à trois millions de français (3.000.000,- FRF) représenté par six mille (6.000) actions d'une valeur nominale de cinq cents français (500,- FRF) chacune, entièrement libérées;
- que la société DAMIDOV LIMITED, étant devenue seule propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme DOCLE INVESTMENTS S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;
- que la société DAMIDOV LIMITED, agissant en sa qualité de liquidateur de la société DOCLE INVESTMENTS S.A. en tant qu'actionnaire unique, déclare assumer tout le passif de la société et avoir transféré tous les actifs de la société à son profit de sorte que la liquidation de la société DAMI INVESTMENTS S.A. est à considérer comme clôturée, sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux éventuellement subsistants;
- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Tixier, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 1999, vol. 3CS, fol. 76, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 22 novembre 1999.

G. Lecuit.

(56660/220/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

## **DUKE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 59.551.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the third of November.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Hesperange.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of DUKE INVESTMENT S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of the undersigned notary, on May 28, 1997, published in the Mémorial Recueil C number 500 of September 15, 1997, the articles of incorporation have been modified by deeds of the undersigned notary on February 2, 1998, published in the Mémorial, Recueil C number 366 of May 20, 1998 and on March 24, 1999, published in the Mémorial, Recueil C number 499 of June 29, 1999.

The meeting was opened by Mrs Kristel Segers, manager, residing in Luxembourg, being in the chair,

who appointed as secretary Mr Christophe Gammal, employé privé, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Paula Fleming, employée privée, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

- I. The agenda of the meeting is the following:
- 1. Increase of the subscribed capital by 250,000,000.- ITL to bring it from its present amount of 2,360,000,000.- ITL to 2,610,000,000.- ITL by the issuing of 250 new shares with a par value of 1,000,000.- LIT each, having the same rights and obligations as the existing shares.
- 2. Subscription and payment of the new shares by payment in cash by one of the shareholders, the remaining shareholder having waived his preferential rights.
  - 3. Amendment of article 5 of the by-laws.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

#### First resolution

The general meeting decides to increase the subscribed capital by 250,000,000.- ITL to bring it from its present amount of 2,360,000,000.- ITL to 2,610,000,000.- ITL by the issuing of 250 new shares with a par value of 1.000.000.- ITL each, having the same rights and obligations as the existing shares.

#### Second resolution

The general meeting, having acknowledged that the other shareholder waived his preferential subscription rights, decides to admit to the subscription of the new shares Mr Nerio Alessandri, company's director, residing in Longiano/Italy.

## Subscription - Payment

Thereupon, Mr Nerio Alessandri, previously named,

here represented by Mrs Kristel Segers, previously named,

by virtue of a proxy established in Longiano, on November 2, 1999,

who declared to subscribe to the new shares and to have them fully paid up in cash so that the amount of two hundred and fifty million Italian liras (250,000,000.- ITL) is at the disposal of the company; proof of the payments has been given to the undersigned notary.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

#### Third resolution

The general meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«Art. 5. 1st paragraph. The subscribed capital of the company is fixed at two billion six hundred and ten million Italian liras (2,610,000,000.- ITL) represented by two thousand six hundred and ten shares (2,610) with a par value of one million Italian liras (1,000,000.- ITL) each.»

#### Estimation

For the purpose of registration the present increase of capital is estimated at one hundred and twenty-nine thousand one hundred and fourteen euros (129,114.- EUR) (= LUF 5,208,446.-).

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital is approximately one hundred thousand Luxembourg francs (100,000.- LUF).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up on the day indicated at the beginning of this deed in Luxembourg. The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

## Suit la version française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trois novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DUKE INVESTMENT S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant du 28 mai 1997, publié au Mémorial Recueil C numéro 500 du 15 septembre 1997, dont les statuts furent modifiés suivant actes du notaire instrumentant, en date du 2 février 1998, publié au Mémorial, Recueil C numéro 366 du 20 mai 1998 et en date du 24 mars 1999, publié au Mémorial, Recueil C numéro 499 du 29 juin 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Kristel Segers, manager, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Christophe Gammal, employé privé, demeurant à Luxembourg. L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Paula Fleming, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

### Ordre du jour:

- 1. Augmentation de capital à concurrence de 250.000.000,- ITL pour le porter de son montant actuel de 2.360.000.000,- ITL à 2.610.000.000,- ITL par la souscription et l'émission de 250 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1.000.000,- ITL chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.
- 2. Souscription et libération de la totalité des actions nouvelles par un des actionnaires, l'autre actionnaire renonçant à son droit de souscription préférentiel.
  - 3. Modification afférente de l'article 5 des statuts.
- II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

- III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital à concurrence de 250.000.000,- ITL pour le porter de son montant actuel de 2.360.000.000,- ITL à 2.610.000.000,- ITL par la souscription et l'émission de 250 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1.000.000,- ITL chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

#### Deuxième résolution

L'assemblée générale, ayant constaté que l'autre actionnaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'accepter à la souscription des nouvelles actions Monsieur Nerjo Alessandri, administrateur de sociétés, demeurant à Longiano/Italie.

## Souscription - Libération

Est alors intervenue aux présentes: Monsieur Nerio Alessandri, préqualifié, ici représentée par Madame Kristel Segers, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé établie à Longiano, le 2 novembre 1999,

lequel déclare souscrire les actions nouvelles et les libérer entièrement par paiement en espèces, de sorte que la somme de deux cent cinquante millions de lires italiennes (250.000.000,- ITL) est dès à présent à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant.

La prédite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

#### Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. premier alinéa.** Le capital social est fixé à deux milliards six cent dix millions de lires italiennes (2.610.000.000,- ITL) représenté par deux mille six cent dix (2.610) actions d'une valeur nominale de un million de lires italiennes de lires italiennes (1.000.000,- ITL) chacune.»

## Estimation

Pour les besoins de l'enregistrement la présente augmentation de capital est estimée à cent vingt-neuf mille cent quatorze euros (129.114,- EUR) (= LUF 5.208.446.-).

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ cent mille francs luxembourgeois (100.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

La notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. Segers, C. Gammal, P. Fleming, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 1999, vol. 120S, fol. 47, case 11. – Reçu 52.075 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 29 novembre 1999.

G. Lecuit.

(56661/220/156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

## **DUKE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 59.551.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 29 novembre 1999.

G. Lecuit.

(56662/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

# DU LOUP S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 60.286.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 30 juin 1999 à 9.00 heures

#### Décisions

L'assemblée a décidé à l'unanimité:

- d'acter la démission de Monsieur Alexander Helm de sa fonction d'administrateur de la société;
- de donner décharge à l'administrateur démissionnaire de toute responsabilité résultant de l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'année 1999;
- de nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Frédéric Deflorenne, employé privé, demeurant à 23 Haffstrooss, L-5752 Frisange que terminera le mandat de son prédécesseur.

Plus personne ne demandant la parole, et l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 9.30 heures.

Pour extrait conforme
Pour réquisition
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1er décembre 1999, vol. 531, fol. 13, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56663/751/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

#### EMPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 40.514.

Les comptes annuels au 30 septembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 1999, vol. 531, fol. 13, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PARIBAS LUXEMBOURG Signatures

(56667/009/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

# EMPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 40.514.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue Extraordinairement le 10 mars 1999 à 11.30 heures à Luxembourg

L'Assemblée accepte à l'unanimité la démission de Monsieur Maurice Pilloy et Madame Dominique Biasino de leur poste d'Administrateurs de la société.

L'Assemblée décide de réduire le nombre d'Administrateurs de 5 à 3.

L'Assemblée décide à l'unanimité de démissionner Monsieur Bernard Ewen, de son poste de Commissaire aux Comptes de la société et nomme en remplacement:

Monsieur Noël Didier, Employé privé, demeurant à Hondelange, 25, rue de la Biff.

Le mandat du nouveau Commissaire aux Comptes prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 30 septembre 1999.

Pour copie conforme

E. Berg Y. Juchem Administrateur Président

Enregistré à Luxembourg, le 1er décembre 1999, vol. 531, fol. 13, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56668/009/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

## **DUMFRIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 56.259.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 1999, vol. 531, fol. 13, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 1999.

Signature
Un mandataire

(56664/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

## **DUMFRIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 56.259.

Extrait des délibérations de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 11 mai 1999 à 10.00 heures

#### Décisions:

L'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- d'approuver le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clôturant au 31 décembre 1998;
- d'approuver les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 1998. L'exercice clôture avec un bénéfice de LUF 1.480.635,-;
  - d'affecter les résultats tel que proposé dans le rapport du conseil d'administration, soit:
  - \* Report à nouveau de LUF 1.480.635,-;
- d'accorder décharge par vote spécial aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'au 31 décembre 1998;
- de reconduire les administrateurs et le commissaire aux comptes dans leur mandats jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'année 1999.

Pour extrait conforme Pour publication Signature Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1er décembre 1999, vol. 531, fol. 13, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56665/751/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

## **DUMFRIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 56.259.

Extrait des délibérations de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 30 juin 1999 à 10.00 heures

#### Décisions:

L'Assemblée a décidé à l'unanimité:

- d'acter la démission de Monsieur Alexander Helm de sa fonction d'administrateur de la société;
- de donner décharge à l'administrateur démissionnaire de toute responsabilité résultant de l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'année 1999;
- de nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Frédéric Deflorenne, demeurant à 23, Haffstrooss, L-5752 Frisange qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Au terme de cette assemblée, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Jean-Pierre Higuet
- Stéphane Biver
- Frédéric Deflorenne.

Plus personne ne demandant la parole, et l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 10.30 heures.

Pour extrait conforme Pour réquisition Signature Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1er décembre 1999, vol. 531, fol. 13, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56666/751/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

## ETABLISSEMENT FBL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4412 Belvaux, 25, rue de Belvaux. R. C. Luxembourg B 63.690.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1999, vol. 531, fol. 8, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er décembre 1999.

Signature.

(56669/762/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

# **EUREL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 1999, vol. 530, fol. 100, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 1999.

(56670/536/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

#### **EURIMPLANT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare. R. C. Luxembourg B 24.488.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 19 novembre 1999

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 17 novembre 1999 que Maître Jacques Schroeder démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 19 novembre 1999, le conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Yves Schmit, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa premier réunion pour qu'elle procéde à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- René Faltz,
- Carine Bittler,
- Yves Schmit.

Pour extrait conforme Pour la société Signature Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 1999, vol. 530, fol. 95, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56671/794/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

# EURO GEST. COFFEE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 67.192.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 16 juin 1999 à 11.30 heures au siège de la société

Mme Ulrike Wilken demeurant à D-54298 Aach (Allemagne) auf dem Triesch 8, a signifié sa démission de son mandat de commissaire aux comptes avec effet au 31 mai 1999.

L'assemblée a accepté sa démission et a donné à l'unanimité décharge à Mme Wilken.

L'assemblée a nommé à l'unanimité la société LIGHTHOUSE SERVICES, S.à r.l., siège social au 32, rue du Curé, L-1368 Luxembourg en tant que nouveau commissaire aux comptes. Ce mandat prendra fin avec l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2003.

Luxembourg, le 16 juin 1999.

Signature Sign

Signature

Signature

· .

Le président Le secrétaire

Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1999, vol. 530, fol. 70, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56673/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

## EUROBATITECH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 204, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 42.979.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1999, vol. 531, fol. 8, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er décembre 1999.

Signature.

(56672/762/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

#### **EUROSTAM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen. R. C. Luxembourg B 43.315.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 30 novembre 1999, vol. 531, fol. 7, case 121, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er décembre 1999.

**EUROSTAM S.A.** 

Signature

(56674/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

#### **EUROSTAM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen. R. C. Luxembourg B 43.315.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 10 mai 1999

Messieurs G. Della Libera, L. Sacca, A. De Bernardi et Madame M.-F. Ries-Bonani sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur G. Manzon est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2002.

Pour extrait sincère et conforme EUROSTAM S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1999, vol. 531, fol. 7, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56675/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

## FALCK GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 66.111.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 16 juin 1999 à 11.30 heures au siège de la société

Mme Ulrike Wilken demeurant à D-54298 Aach (Allemagne) auf dem Triesch 8, a signifié sa démission de son mandat de commissaire aux comptes avec effet au 31 mai 1999.

L'assemblée a accepté sa démission et a donné à l'unanimité décharge à Mme Wilken.

L'assemblée a nommé à l'unanimité la société LIGHTHOUSE SERVICES, S.à r.l., siège social au 32, rue du Curé, L-1368 Luxembourg en tant que nouveau commissaire aux comptes. Ce mandat prendra fin avec l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2003.

Luxembourg, le 16 juin 1999.

Signature

Signature

Signature

Luxembourg, ie to juin 1777.

Le président

Le secrétaire

Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1999, vol. 530, fol. 70, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56678/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

# EXODUS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 45.800.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 1er décembre 1999, vol. 531, fol. 13, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 1999.

Signature

Un mandataire

(56676/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

## **EXODUS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 45.800.

\_

Extrait des délibérations de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 6 mai 1999 à 17.00 heures

#### Décisions:

L'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- d'approuver le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clôturant au 31 décembre 1998;
- d'approuver les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 1998. L'exercice clôture avec une perte de LUF 38.845,-;
  - d'affecter les résultats tel que proposé dans le rapport du conseil d'administration, soit:
  - \* Report à nouveau de LUF 38.845,-;
- conformément à l'art. 100 de la loi du 10 août 1915, l'assemblée générale ordinaire décide à l'unanimité de ne pas dissoudre la société et de continuer l'activité de celle-ci nonobstant les pertes cumulées importantes qu'elle a subies au 31 décembre 1998;
- d'accorder décharge par vote spécial aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'au 31 décembre 1998;
- de reconduire deux des administrateurs et le commissaire aux comptes dans leur mandats jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'année 1999;
  - d'acter la démission de Monsieur Alexander Helm de sa fonction d'administrateur de la société;
- de lui donner décharge de toute responsabilité résultant de l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour, lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 1999;
- de nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Frédéric Deflorenne, demeurant 23, Haffstrooss, L-5752 Frisange qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme Pour publication Signature Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1er décembre 1999, vol. 531, fol. 13, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56677/751/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

#### FESTIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2160 Luxembourg, 15, rue Munster. R. C. Luxembourg B 59.744.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 1999, vol. 531, fol. 12, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 1999.

Signatures.

(56679/607/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

# FuturInvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé. R. C. Luxembourg B 69.030.

Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire le 16 juin 1999 a été résolue de la manière suivante:

L'assemblée donne à l'unanimité décharge à l'administrateur démissionnant, INTERMISSION S.A.H., 32, rue du Curé, L-1368 Luxembourg.

Elle décide de nommer nouvel administrateur pour la période expirant à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'exercice 2000:

WIZARD, S.à r.I., 32, rue du Curé, L-1368 Luxembourg. WIZARD peut représenter la société pour toute transaction par sa signature individuelle.

FuturInvest S.A. Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1999, vol. 530, fol. 70, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56688/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

## FuturInvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé. R. C. Luxembourg B 69.030.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 16 juin 1999 à 11.30 heures au siège de la société

Mme Ulrike Wilken demeurant à D-54298 Aach (Allemagne), auf dem Triesch 8, a signifié sa démission de son mandat de commissaire aux comptes avec effet au 31 mai 1999.

L'assemblée a accepté sa démission et a donné à l'unanimité décharge à Mme Wilken.

L'assemblée a nommé à l'unanimité la société LIGHTHOUSE SERVICES, S.à r.l., siège social au 32, rue du Curé, L-1368 Luxembourg en tant que nouveau commissaire aux comptes. Ce mandat prendra fin avec l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2003.

Luxembourg, le 16 juin 1999.

Signature Signature Signature

Le président Le secrétaire Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1999, vol. 530, fol. 70, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56689/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

#### FIDINAM SERVICES ET PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 43.500.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1999, vol. 531, fol. 9, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

#### AFFECTATION DU RESULTAT

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 1999.

Signature.

(56680/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

#### FIDUFRANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 61.584.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 16 juin 1999 à 11.30 heures au siège de la société

Mme Ulrike Wilken demeurant à D-54298 Aach (Allemagne) auf dem Triesch 8, a signifié sa démission de son mandat de commissaire aux comptes avec effet au 31 mai 1999.

L'assemblée a accepté sa démission et a donné à l'unanimité décharge à Mme Wilken.

L'assemblée a nommé à l'unanimité la société LIGHTHOUSE SERVICES, S.à r.l., siège social au 32, rue du Curé, L-1368 Luxembourg en tant que nouveau commissaire aux comptes. Ce mandat prendra fin avec l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2003.

La société G.C.L. INTERNATIONAL BELIZE dont le siège social est Jasmin Court, 35K Regent Street, P.O. Box 1777 Belize City a été nommée à l'unanimité, administrateur de la société en lieu et place de Me Lex Thielen demeurant 15, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, qui a démissionné le 28 mai 1999.

La société G.C.L. INTERNATIONAL BELIZE ne peut représenter la société qu'avec la signature conjointe de M. José Jumeaux.

Luxembourg, le 16 juin 1999.

FIDUFRANCE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1999, vol. 530, fol. 70, case 5. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56681/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

### FINANCIERE DU CAZEAU S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 64.483.

Les comptes annuels au 30 novembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 1999, vol. 531, fol. 13, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PARIBAS LUXEMBOURG

Signatures

(56682/009/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

# FINBELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 55.155.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 1999, vol. 531, fol. 13, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PARIBAS LUXEMBOURG

Signatures

(56683/009/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

# FRENALUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 27.415.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 1999

- Les démissions de Monsieur Jean-Paul Reiland, de Monsieur François Mesenburg et Madame Yolande Johanns de leur mandat d'Administrateur sont acceptées.
  - Sont nommés nouveaux Administrateurs en leur remplacement:
  - Monsieur Jean Quintus, Administrateur de sociétés, demeurant 11, rue Fischbach, L-7391 Blaschette,
  - Monsieur Koen Lozie, Administrateur de sociétés, demeurant 26, rue Saint-Mathieu, L-2131 Luxembourg,
  - COSAFIN, Société Anonyme ayant son siège 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

- La démission de la société FIN-CONTROLE S.A. de son mandat de Commissaire aux Comptes est acceptée.
- Monsieur Noël Didier, employé privé, demeurant 11, rue de la Biff à Hondelange (Belgique), est nommé nouveau Commissaire aux Comptes en son remplacement. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.
  - Le siège social est transféré du 23, avenue Monterey au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 30 novembre 1999.

Certifié sincère et conforme

Pour FRENALUX S.A.
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1er décembre 1999, vol. 531, fol. 16, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56684/795/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

## HANDLOWY RETAIL INVESTMENTS R, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 62.096.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue le 23 novembre 1999, il résulte que:

- Messieurs Tomasz Klukowski et Przemyslaw Krych ont démissioné de leur poste de gérant de classe A au sein du conseil de gérance de la société;
- Monsieur Jerzy Suchnicki, économiste, demeurant à ul. Szczytowska 34, 04-812 Warsaw, Pologne et Madame Joanna Ciesielska-Mastalerz, juriste, demeurant à ul. Moniuszki 25, 63-200 Jarocin, Pologne ont été nommé nouveaux gérants de classe A au sein du conseil de gérance de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 1er décembre 1999, vol. 531, fol. 13, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56698/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

#### FUDDERKREPP VUM PRENZEBIERG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4732 Pétange, 21, rue Robert Krieps.

R. C. Luxembourg B 35.649.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1999, vol. 531, fol. 8, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er décembre 1999.

Signature.

(56687/762/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

# F.S.A. INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 23.350.

Les comptes annuels au 31 septembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 1999, vol. 531, fol. 13, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PARIBAS LUXEMBOURG

Signatures

(56685/009/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

# F.S.A. INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 23.350.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 1er décembre 1997 à 10.30 heures à Luxembourg

L'Assemblée accepte à l'unanimité la démission de M. Maurice Dujardin, Commissaire aux Comptes et décide de nommer en remplacement:

Monsieur Noël Didier, Employé Privé, demeurant à Hondelange, 25, rue de la Biff.

M. Noël Didier terminera le mandat de M. Maurice Dujardin, celui-ci venant à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

Pour copie conforme F. de Murga Président Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 1er décembre 1999, vol. 531, fol. 13, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56686/009/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

# GA.BRI.LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 61.995.

Les actionnaires de la société GA.BRI.LUX S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Il a été décidé:

- 1. Démission et décharge aux administrateurs Madame Luisella Moreschi, Mlle Angela Cinarelli et Mlle Sandrine Klusa.
- 2. Nomination aux fonctions d'administrateurs en leur remplacement de M. Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg, Mme Caroline Folmer, employée privée, demeurant à Luxembourg et M. Nicolas Scholtens, avocat, demeurant à Amsterdam.
  - 3. Démission et décharge au commissaire aux comptes VECO TRUST S.A., 8, boulevard Royal, Luxembourg.
- 4. Nomination aux fonctions de commissaire aux comptes en son remplacement de M. Patrice Yande, employé privé, demeurant à Luxembourg.
  - 5. Transfert du siège social du 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 207, route d'Arlon, L-1150.
  - 6. Divers.

Luxembourg, le 15 novembre 1999.

Pour GA.BRI.LUX S.A. VECO TRUST S.A. Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 1999, vol. 530, fol. 88, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56690/799/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

# GIHT IMPORT - EXPORT, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3347 Leudelange, 2, rue de Cessange. R. C. Luxembourg B 65.404.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1999, vol. 531, fol. 9, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE REUNIES DE BONNEVOIE S.A.

Signature

(56694/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

#### GENAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 29.909.

## **EXTRAIT**

Il résulte des résolutions du conseil d'administration en date du 19 novembre 1999 que Monsieur Elo Rozencwajg a été coopté en remplacement de Monsieur Jacques Benzeno, administrateur démissionnaire et a été élu président du conseil d'administration.

Le conseil d'administration de la société se compose dorénavant comme suit:

- Elo Rozencwajg, M.B.A., demeurant à Mamer, président du conseil d'administration;
- André Labranche, administrateur de sociétés, demeurant à Hobscheid;
- Marie-Paule Mockel, administrateur de sociétés, demeurant à Sanem.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 1999.

Pour publication Pour la société Signature Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1999, vol. 531, fol. 6, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56691/097/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

#### GENERAL INVESTMENT PROJECTS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 61.683.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 16 juin 1999 à 11.30 heures au siège de la société

Mme Ulrike Wilken demeurant à D-54298 Aach (Allemagne) auf dem Triesch 8, a signifié sa démission de son mandat de commissaire aux comptes avec effet au 31 mai 1999.

L'assemblée a accepté sa démission et a donné à l'unanimité décharge à Mme Wilken.

L'assemblée a nommé à l'unanimité la société LIGHTHOUSE SERVICES, S.à r.l., siège social au 32, rue du Curé, L-1368 Luxembourg en tant que nouveau commissaire aux comptes. Ce mandat prendra fin avec l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2003.

Luxembourg, le 16 juin 1999.

Signature Le président Signature

Signature Le scrutateur

Le président Le secrétaire Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1999, vol. 530, fol. 70, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56692/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

## GESTIVENETO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R. C. Luxembourg B 57.255.

Extract of the Minutes of the Annual General Meeting of Shareholders held on March 16, 1999

The Shareholders decided in accordance with the requirements of the law of December 10th, 1998 to delegate their power of the Board of Directors in order to change the reference currency of the capital of the Company from the Luxembourg franc to the Euros and to authorise the Board of Directors to take any decision and to do anything necessary or useful for the implementation of such change.

Extract of the Circular Resolutions adopted by the Board of Directors on June 11 and 28, 1999

Pursuant to the delegation of power received on March 16, 1999 from the Shareholders of the Company, the Board of Directors decided to change effective October 1, 1999 the currency of the share capital of the Company from the Luxembourg franc to the Euros and to convert the Company's share capital of LUF 5,000,000.-, represented by 5,000 shares, after adjustment by an amount of Euros 1,053.2376 taken from the Company's free reserve account, into Euros 125,000, represented by 5,000 shares, fully paid up.

On the behalf of the Board of Directors of GESTIVENETO LUXEMBOURG S.A. Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 1999, vol. 530, fol. 43, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56693/267/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

# GINGE-KERR LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare. R. C. Luxembourg B 47.347.

\_

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1999, vol. 531, fol. 4, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(56695/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

#### GOLDEN IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 124, avenue de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 64.777.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1999, vol. 531, fol. 8, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er décembre 1999.

Signature.

(56696/762/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

# **GUITOBAR HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 59.526.

#### DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-neuf octobre. Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Madame Muriel Tixier, employée privée, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société DAMIDOV LIMITED, établie et ayant son siège social à 2, Commercial Center Square, F.O. Box 71, Alofi, Niue,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société GUITOBAR HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte notarié, en date du 30 mai 1997, publié au Mémorial, Recueil C numéro 498 du 13 septembre 1997, dont les statuts furent modifiés suivant acte du notaire instrumentant, en date du 29 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil C numéro 269 du 19 avril 1999;
- que le capital social de la société GUITOBAR HOLDING S.A. s'élève actuellement à trois millions sept cent cinquante mille francs français (3.750.000,- FRF) représenté par trois mille sept cent cinquante (3.750) actions d'une valeur nominale de mille francs français (1.000,- FRF) chacune, entièrement libérées;
- que la société DAMIDOV LIMITED, étant devenue seule propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme GUITOBAR HOLDING S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;
- que la société DAMIDOV LIMITED, agissant en sa qualité de liquidateur de la société GUITOBAR HOLDING S.A. en tant qu'actionnaire unique, déclare assumer tout le passif de la société et avoir transféré tous les actifs de la société à son profit de sorte que la liquidation de la société GUITOBAR HOLDING S.A. est à considérer comme clôturée, sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux éventuellement subsistants;
- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Tixier, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 1999, vol. 3CS, fol. 76, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 22 novembre 1999.

G. Lecuit.

(56697/220/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

#### HANDLOWY RETAIL INVESTMENTS T, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 62.097.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue le 23 novembre 1999, il résulte que:

- Messieurs Tomasz Klukowski et Przemyslaw Krych ont démissioné de leur poste de gérant de classe A au sein du conseil de gérance de la société;
- Monsieur Jerzy Suchnicki, économiste, demeurant à ul. Szczytowska 34, 04-812 Warsaw, Pologne et Madame Joanna Ciesielska-Mastalerz, juriste, demeurant à ul. Moniuszki 25, 63-200 Jarocin, Pologne ont été nommé nouveaux gérants de classe A au sein du conseil de gérance de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 1er décembre 1999, vol. 531, fol. 13, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56699/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

# HENDERSON HORIZON FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 22.847.

Minutes of the annual general meeting of shareholders 30 september 1999

The Annual General Meeting of shareholders was held at 11.00 a.m. at the registered office of the Company, in Luxembourg.

Chairman John Sutherland was elected as Chairman of the meeting.
Secretary Sonia Morin was elected as Secretary of the meeting.
Lorna Mackie was elected as Scrutineer of the meeting.

## Agenda:

- 1. Approval of the Reports of the Board of Directors and of the Independent Auditor.
- 2. Approval of the Statement of Net Assets and Statement of Operations for the year ended 30 June 1999.
- 3. Distribution of dividends.
- 4. Discharge of the Directors.
- 5. Election of the Directors.
- 6. Election of the Independent Auditor.
- 7. Any other business.

# List of attendance

The Chairman of the meeting declared that from the attendance list that 1,061,751 shares were present or represented at the meeting and it appeared that all the shareholders and their representatives had knowledge of the agenda so that it was in order to proceed to discuss the agenda.

#### Resolutions

- 1. Approval of the reports of the board of directors and of the independent auditor Both reports were read and approved by the meeting.
- 2. Approval of the statement of net assets and statement of operations for the year ended 30 june 1999

The meeting reviewed and approved the Combined Statement of Net Assets and the Combined Statement of Operations for the year ended 30 June 1999.

3. Distribution of dividends

Upon the recommendation of the Directors, the meeting resolved that a dividend will be paid to the holders of shares in the Pacific Fund and the European Property Securities Fund as at close of business on 30 September 1999. The relevant details are:

Sub-Fund Amounts to distribute

Pacific Fund \$ 88,314 European Property \$ 350,015

Securities Fund

The shareholders ratified the interim and final distributions paid from the Sterling Bond and the Global Bond Funds during the year ended 30 June 1999. The relevant details are:

	Record Date	Amount Paid	No of Shares	Per Share
Sterling Bond Fund	30.09.98	\$ 207,043	775,248.36	\$ 0.267067
-	31.12.98	\$ 283,098	1,004,086.68	\$ 0.281946
	31.03.99	\$ 307,729	1,042,864.20	\$ 0.295081
	30.06.99	\$ 360,792	1,627,240.00	\$ 0.221720
Global Bond Fund	30.09.98	\$ 242,699	7,008,136.67	\$ 0.034631
	31.12.98	\$ 183,684	7,255,932.67	\$ 0.025315
	31.03.99	\$ 119,204	7,174,038.38	\$ 0.016616
	30.06.99	\$ 172,714	7,178,801.77	\$ 0.024059

It was resolved that no further dividends would be paid in respect of the financial year 30 June 1999.

4. Discharge of the directors

The meeting agreed to discharge all the Directors for the proper performance of their duties for the year ended 30 June 1999.

Director's fees of USD 17,500 were approved for Mr Robin Baillie, for his duties as Director during the period 1 July 1998 to 30 June 1999, to be paid by apportioning the cost across each sub-fund according to each sub-fund's Total Net Asset Value at 30 June 1999.

5. Election of the directors

The meeting agreed to re-elect the following Directors for the period until the next Annual General Meeting of shareholders:

Mr Robin Baille

Mr Mark Lund

Mr John Sutherland

Me Jacques Elvinger

Mr Gino Pennacchi

The meeting nominated and agreed to elect:

Mr Paul Go

Mr Michael Andrews (subject to approval of the CSSF)

as new directors until the next Annual General Meeting of shareholders.

6. Election of the independent auditor

The meeting agreed to re-elect KPMG Audit as Auditor for the financial period ended 30 June 2000.

7. Any other business

There being no other business, the Chairman thanked those shareholders and their representatives who attended and declared the meeting closed at 11.30 a.m.

Signature

Signature

Signature

The Chairman

The Secretary

The Scrutineer

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1999, vol. 530, fol. 70, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56706/000/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

# HENDERSON INDEPENDENT FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 51.541.

Suite à la démission d'un administrateur, la nouvelle liste des directeurs de la Société HENDERSON INDEPENDENT FUND, SICAV est la suivante:

A omettre: M. Fokke Ozinga.
A ajouter: M. Paul Go.
Nouvelle liste: M. Mark Lund,

M. Duncan Smith, M. Jacques Elvinger,

M. Paul Go.

D. Smith Director

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1999, vol. 530, fol. 70, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(56704/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 1999.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, 6, rue François Hogenberg, L-1735 Luxembourg